

IV. POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

1) AGRICULTURE

i) L'agriculture aux États-Unis

1. Le secteur agricole des États-Unis est l'un des plus grands au monde et la valeur totale de sa production s'élevait à 372 milliards de dollars EU en 2011. Le pays est aussi le plus gros exportateur de produits agricoles (définition OMC), ses exportations se montant à 144,8 milliards de dollars EU. Bien que l'agriculture contribue pour moins de 1% au PIB, elle est importante pour l'économie en général puisqu'elle représente 11% du total des exportations de marchandises (et 6% des importations) et que, dans certains États, elle constitue l'une des principales activités économiques, la valeur ajoutée nette provenant de l'agriculture étant équivalente à plus de 6% du PIB en Iowa, au Nebraska, dans le Dakota du Nord et le Dakota du Sud.

2. Pendant la période 2010-2011, la valeur de la production agricole a continué d'augmenter, principalement du fait de la hausse des prix, pour atteindre 272 milliards de dollars EU en 2011. Si la production porte sur un large éventail de produits, plus de la moitié de cette production dépend d'un nombre relativement réduit d'entre eux, le maïs et les fèves de soja étant les principales cultures, et le lait, les bovins, les volailles et les œufs les principaux produits du règne animal (tableau IV.1).

Tableau IV.1
Valeur de la production, 2007-2011
(en milliards de \$EU et en pourcentage)

	2007	2008	2009	2010	2011	% du total des années les plus récentes pour lesquelles des données sont disponibles
Total	311,3	318,3	284,5	334,9	372,3	100
Maïs-grains	54,7	49,2	46,7	64,6	76,5	21
Fèves de soja	27,0	29,5	32,1	37,5	35,8	10
Foin	16,8	18,6	14,7	14,7	17,7	5
Froment (blé)	13,3	16,6	10,7	12,8	14,4	4
Coton	5,7	3,0	3,9	7,3	7,3	2
Lait	35,7	35,1	24,5	31,5	39,7	11
Viande de bœuf et de veau	36,0	35,6	32,0	37,0	45,2	12
Volailles et œufs	32,2	34,0	31,6	34,7	35,6	10

Source: Renseignements en ligne du Service national des statistiques agricoles du Département de l'agriculture (USDA), "National Agricultural Statistics Service: Crop Values Annual Summaries". Adresse consultée: <http://usda.mannlib.cornell.edu/MannUsda/viewDocumentInfo.do?documentID=1050>; renseignements en ligne du Service national des statistiques agricoles de l'USDA, "Quick Stats". Adresse consultée: <http://quickstats.nass.usda.gov/>, pour le coton et le lait; Service national des statistiques agricoles de l'USDA (2011), *2011 Agricultural Statistics Annual*. Adresse consultée: http://www.nass.usda.gov/Publications/Ag_Statistics/2011/index.asp, pour la viande de bœuf et de veau; et renseignements en ligne du Service national des statistiques agricoles de l'USDA, "Poultry Production and Value 2012-2009". Adresse consultée: <http://usda.mannlib.cornell.edu/MannUsda/viewDocumentInfo.do?documentID=1130> pour les volailles et les œufs (y compris les poulets de chair, les œufs, les dindes et autres poulets).

3. Les États-Unis sont un grand producteur mondial d'un certain nombre de produits agricoles; ils sont le plus gros producteur de fèves de soja, de maïs, de viande bovine, de poulet et de dinde, le deuxième plus gros producteur de viande porcine et le troisième plus gros producteur de coton et de blé.¹ Ils exportent une grande part de leur production de nombreux produits (tableau IV.2).

¹ Base de données FAO Stat. Adresse consultée: <http://faostat.fao.org/site/291/default.aspx> [mars 2012].

Parallèlement, la production et la consommation mondiales de produits agricoles augmentent plus rapidement que celle des États-Unis, ce qui fait que, pour nombre de produits, la part de marché détenue par les États-Unis, est en baisse. Pour les principaux produits de base, l'exception majeure au recul de la part de marché est la viande bovine, dont la part des exportations sur le marché mondial a plus que doublé depuis 2006. Cette hausse est la conséquence de la réouverture d'importants marchés d'exportation de la viande bovine, qui avaient été fermés suite à la détection de l'ESB en décembre 2003, et de la baisse de la consommation de viande bovine par habitant aux États-Unis.

Tableau IV.2
Production et commerce de quelques produits de base aux États-Unis et dans le monde, 2006-2011
(en milliers de tonnes, sauf indication contraire)

Campagne de commercialisation		2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Maïs							
Production	États-Unis	267 503	331 177	307 142	332 549	316 165	313 918
	% de la production mondiale	37,5	41,7	38,4	40,6	38,1	36,3
Exportations	États-Unis	53 987	61 913	46 965	50 295	46 599	43 182
	% des exportations mondiales	57,4	62,8	55,6	51,9	51,1	44,7
Froment (blé)							
Production	États-Unis	49 217	55 821	68 016	60 366	60 062	54 413
	% de la production mondiale	8,3	9,1	10,0	8,8	9,2	7,8
Exportations	États-Unis	24 725	34 363	27 635	23 930	35 076	27 216
	% des exportations mondiales	22,1	29,3	19,3	17,6	26,5	18,9
Coton (balles de coton de 480 livres)							
Production	États-Unis	21 588	19 207	12 815	12 188	18 104	15 555
	% de la production mondiale	17,7	16,0	11,9	11,9	15,5	12,6
Exportations	États-Unis	12 959	13 634	13 261	12 037	14 376	11 400
	% des exportations mondiales	34,5	34,9	43,6	33,8	39,9	27,7
Fèves de soja, graines oléagineuses							
Production	États-Unis	87 001	72 859	80 749	91 417	90 606	83 172
	% de la production mondiale	36,9	33,2	38,2	35,0	34,3	34,6
Exportations	États-Unis	30 386	31 538	34 817	40 798	40 859	35 108
	% des exportations mondiales	42,7	40,2	45,3	43,9	44,1	39,4
Année civile		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bœuf et veau							
Production	États-Unis	11 980	12 097	12 163	11 891	12 047	11 997
	% de la production mondiale	20,8	20,7	20,8	20,8	21,1	21,1
Exportations	États-Unis	519	650	905	878	1 043	1 265
	% des exportations mondiales	6,8	8,5	11,8	11,7	13,3	15,5
Viande de volaille							
Production	États-Unis	15 930	16 226	16 561	15 935	16 563	16 694
	% de la production mondiale	24,3	23,3	22,7	21,7	21,3	20,8
Exportations	États-Unis	2 361	2 678	3 157	3 093	3 069	3 171
	% des exportations mondiales	35,9	36,3	37,5	37,4	34,7	33,9

Source: Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture (USDA), base de données concernant la production, la fourniture et la distribution. Adresse consultée: <http://www.fas.usda.gov/psdonline/psdQuery.aspx> [avril 2012].

4. Comme les États-Unis représentent une part importante de la production, des exportations et des importations mondiales de produits agricoles, ce qui s'y passe, y compris les modifications apportées à la politique agricole, a un fort impact sur les marchés mondiaux et sur l'agriculture d'autres pays. Le secteur agricole des États-Unis étant fortement intégré dans les marchés mondiaux, les politiques d'autres pays en matière de commerce et de production agricole affectent aussi le secteur agricole aux États-Unis.

5. Le nombre total d'exploitations agricoles aux États-Unis, qui était en baisse depuis plusieurs décennies et jusqu'à la fin des années 1990, a augmenté ces dix dernières années et s'élève aujourd'hui à environ 2,2 millions. Cette augmentation est toutefois due à un plus grand nombre de petites

exploitations (moins de 50 acres ou 20 hectares), tandis que le regroupement des terres et de la production s'est poursuivi parmi les exploitations de plus grande taille. En 2007, 8% des exploitations comptaient plus de 1 000 acres, mais représentaient 68% de la totalité des terrains des exploitations agricoles, tandis que 2,5% des exploitations réalisaient des ventes de plus de 1 million de dollars EU, mais représentaient 59% des ventes totales.²

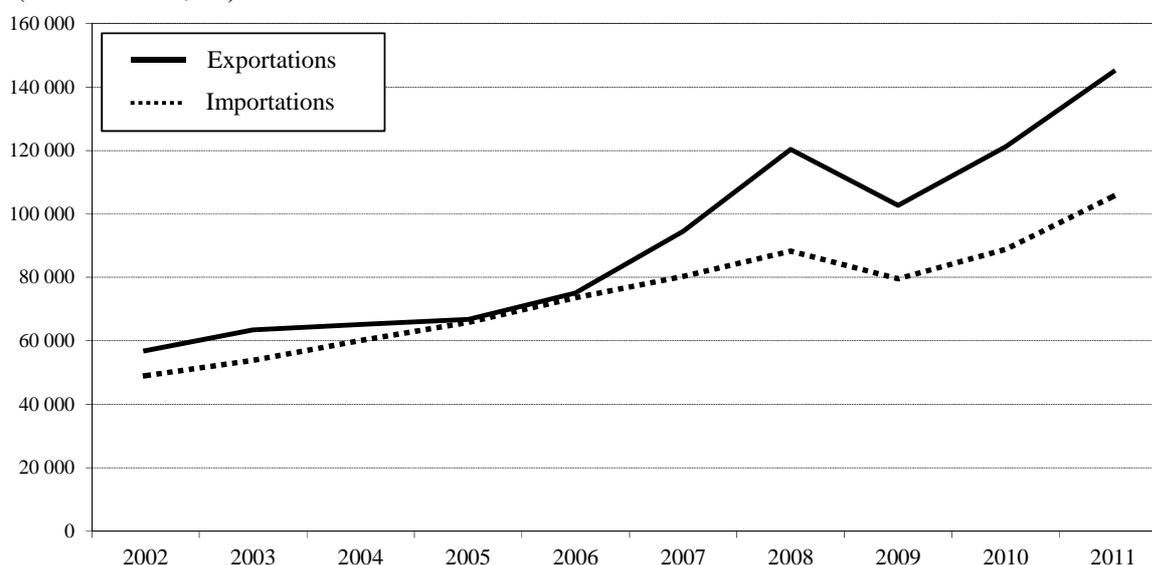
6. La vaste majorité des exploitations agricoles des États-Unis sont des exploitations familiales et même les entreprises agricoles sont, pour la plupart, des sociétés détenues par des familles. Comme dans d'autres pays développés, les revenus extra-agricoles sont très souvent plus importants que les revenus tirés des activités agricoles, mais l'inverse est vrai pour les exploitations de grande taille, d'où provient l'essentiel de la production. Le secteur agricole varie énormément d'un État à un autre, la taille moyenne des exploitations allant de plus de 2 000 acres au Montana, au Nouveau-Mexique et au Wyoming à moins de 100 acres au Connecticut, au Massachusetts, au New Jersey et dans le Rhode Island.³

7. Les États-Unis restent le plus gros exportateur mondial de produits agricoles, avec un excédent commercial agricole de plus en plus important: entre 2005 et 2011, les exportations de produits agricoles (définition OMC) ont plus que doublé, tandis que les importations ont augmenté de 60% environ (graphique IV.1). L'augmentation de la valeur des exportations ces dernières années est due à la fois à une augmentation des quantités exportées et à une hausse des prix.

Graphique IV.1

Exportations et importations des produits agricoles, 2002-2011

(en millions de \$EU)



Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

² Département de l'agriculture (2009).

³ Bureau de recensement des États-Unis (2012), Section 17, Agriculture.

8. Les exportations et les importations sont diversifiées, les dix produits les plus importants (position à dix chiffres du SH02⁴) représentant un peu plus de la moitié des exportations totales et un tiers des importations. Comme indiqué plus haut, la structure des exportations a quelque peu changé ces dernières années, les exportations de viande bovine s'étant considérablement accrues, même si les fèves de soja, le maïs, le blé et le coton restent les principaux produits exportés. La structure des importations a légèrement changé, les importations de café et de sucre ayant augmenté plus rapidement que les importations d'autres produits (tableau IV.3).

Tableau IV.3
Exportations et importations de quelques produits, 2005-2011^a

			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Exportations totales	millions de \$EU		66 727	75 132	94 521	120 322	102 727	121 177	144 814
1201	Fèves de soja	millions de \$EU	6 324	6 923	10 016	15 537	16 476	18 586	17 564
		milliers de tonnes	25 658	28 120	29 840	51 278	40 506	42 351	34 311
1005	Maïs	millions de \$EU	5 039	7 300	10 100	13 884	9 086	10 110	13 982
		milliers de tonnes	45 369	57 886	57 014	71 415	47 813	50 906	45 888
1001	Froment (blé) et méteil	millions de \$EU	4 382	4 230	8 345	11 306	5 380	6 751	11 135
		milliers de tonnes	27 179	23 395	32 947	48 613	21 942	27 629	32 790
5201	Coton	millions de \$EU	3 924	4 503	4 580	4 832	3 387	5 748	8 425
		milliers de tonnes	3 400	3 508	3 259	3 798	2 553	2 962	2 774
0802	Autres fruits à coques, frais ou secs	millions de \$EU	2 507	2 625	2 776	3 121	3 467	4 164	5 002
		milliers de tonnes	562	589	637	608	920	933	1 043
0203 ^b	Viandes des animaux de l'espèce porcine	millions de \$EU	2 063	2 222	2 488	3 789	3 181	3 531	4 687
		milliers de tonnes	820	907	966	1 530	1 255	1 241	1 548
0207 ^b	Viandes et abats comestibles de volailles	millions de \$EU	2 469	2 238	3 260	4 158	3 851	3 825	4 504
		milliers de tonnes	2 727	2 814	3 264	3 047	3 738	3 544	3 747
2106	Préparations alimentaires non dénommées ailleurs	millions de \$EU	2 592	3 007	2 974	3 367	3 345	3 686	4 286
		milliers de tonnes	532	576	610	806	663	725	806
2207	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol. ou plus; autres eaux-de-vie dénaturées	millions de \$EU	141	109	396	413	282	915	3 316
		milliers de tonnes	167	155	628	-	245	894	3 023
2304	Tourteaux et autres résidus solides, de l'extraction de l'huile de soja	millions de \$EU	1 131	1 289	1 685	2 598	3 003	3 103	2 702
		milliers de tonnes	5 068	5 976	6 408	11 496	7 678	8 355	6 701
0201 + 0202 ^b	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	millions de \$EU	848	1 429	1 897	2 697	2 485	3 397	4 571
		milliers de tonnes	206	353	440	271	587	727	884
Importations totales	millions de \$EU		65 839	73 547	80 352	88 246	79 603	88 821	105 520
0901	Café	millions de \$EU	2 895	3 220	3 648	4 257	3 872	4 696	7 844
		milliers de tonnes	1 261	1 321	1 356	1 586	1 306	1 344	166
2208	Eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	millions de \$EU	4 487	5 042	5 677	5 615	5 145	5 742	6 399
		milliers de tonnes	1 300	512	543	-	707	1 288	210
2204	Vins de raisins frais	millions de \$EU	3 945	4 370	4 856	4 841	4 190	4 462	5 047
		milliers de tonnes	1 527	782	845	-	927	938	421
2203	Bières de malt	millions de \$EU	3 343	3 880	3 928	3 942	3 564	3 748	3 796
		milliers de tonnes	3 941	3 438	3 485	4 372	3 037	3 185	363

⁴ Dans le système harmonisé, au niveau à quatre chiffres, la viande bovine est subdivisée en deux positions: fraîche ou réfrigérée (0201) et congelée (0202), tandis que les autres viandes sont regroupées en des positions uniques, comme la viande porcine (0203) et les viandes et abats comestibles de volailles (0207). Afin de montrer quelles sont les principales importations et exportations des États-Unis, les produits frais, réfrigérés et congelés exportés ont été regroupés dans une seule ligne dans le tableau IV.3.

			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	millions de \$EU	1 945	2 188	2 369	2 544	2 525	2 828	3 157
		milliers de tonnes	759	803	829	824	817	900	531
0201 + 0202 ^b	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	millions de \$EU	3 436	2 915	2 949	2 750	2 471	2 705	2 927
		milliers de tonnes	1 077	903	892	636	796	735	656
1701	Sucres et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	millions de \$EU	926	1 452	917	1 224	1 275	2 084	2 912
		milliers de tonnes	2 088	2 919	1 948	2 466	2 511	2 917	353
0803	Bananes	millions de \$EU	1 372	1 471	1 525	1 685	1 899	2 126	2 327
		milliers de tonnes	4 089	4 088	4 261	2 532	3 853	4 382	516
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	millions de \$EU	1 126	1 301	1 283	1 501	1 471	1 880	2 220
		milliers de tonnes	952	992	1 071	903	1 190	1 532	208
0709	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré	millions de \$EU	1 529	1 680	1 760	1 796	1 721	2 188	2 209
		milliers de tonnes	1 176	1 254	1 326	778	1 422	1 651	511

- a Les volumes des échanges indiqués dans ce tableau sont tirés de la base de données Comtrade de la DSNU et diffèrent de ceux figurant dans le tableau IV.2, qui ont été tirés de la base de données du Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture concernant la production, la fourniture et la distribution.
- b Les positions du SH0201 (viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches et réfrigérées) et 0202 (viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées) ont été regroupées de sorte que le commerce des viandes bovines puisse être comparé aux positions du SH0203 (viandes des animaux de l'espèce porcine) et 0207 (viandes et abats comestibles de volailles), qui regroupent sous une même position les viandes fraîches, réfrigérées et congelées.

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

9. Les principaux marchés d'exportation des États-Unis sont fonction du produit: la Chine demeure le principal marché pour les exportations de fèves de soja des États-Unis, puisqu'elle absorbe plus de trois quarts des 17,6 milliards de dollars EU d'exportations de ce produit; les exportations des autres produits agricoles sont plus largement réparties, le Japon, le Mexique, la République de Corée et la Chine étant les principaux marchés pour le maïs, et le Japon, le Nigéria, le Mexique et l'Égypte pour le blé.

10. Les principales sources des importations varient également selon le produit: le Brésil et la Colombie sont les principales sources pour les importations de café; la France, le Royaume-Uni et le Mexique pour les importations de boissons distillées (même si l'UE dans son ensemble représente plus de 80% des importations de ce produit); l'Italie, la France et l'Australie pour le vin (l'UE représente près de 70%); le Mexique et les Pays-Bas pour la bière; et le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie pour la viande d'animaux de l'espèce bovine.

ii) Politique agricole

11. La politique agricole américaine n'a pas beaucoup changé depuis le dernier examen.⁵ La Loi de 2008 sur les produits alimentaires, la conservation et l'énergie est le fondement juridique de la plupart des programmes agricole et le restera jusqu'à son expiration. Certaines des dispositions de la Loi de 2008 expirent le 30 septembre 2012, d'autres le 31 décembre 2012 et d'autres encore en 2013, à la fin de la campagne agricole de 2012. Si la Loi de 2008 venait à expiration sans qu'il y ait promulgation d'une nouvelle loi ou sans prorogation temporaire, les programmes agricoles relèveraient de la législation permanente, à savoir, pour l'essentiel, la Loi de 1938 portant aménagement de l'agriculture, la Loi de 1949 sur l'agriculture et la Loi de 1948 portant définition de la charte de la Société de crédit pour les produits de base.

⁵ Document de l'OMC WT/TPR/S/235/Rev.1 du 29 octobre 2010.

a) Commerce⁶

Importations

12. Le droit de douane moyen sur les importations de produits agricoles (définition OMC) aux États-Unis en 2012 était de 8,5%, soit légèrement moins que les deux années précédentes, du fait de la hausse des prix des produits de base, qui a entraîné des équivalents *ad valorem* inférieurs pour les lignes tarifaires visées par des droits spécifiques ou composites. Cette moyenne est basse par rapport à celles de certains autres Membres de l'OMC et, qui plus est, est quelque peu surévaluée étant donné que les États-Unis imposent leurs droits de douane sur la valeur f.a.b. et non sur la valeur c.a.f. Les taux de droits varient considérablement d'une ligne tarifaire à une autre et vont de zéro pour 620 lignes tarifaires à 350% pour certains produits du tabac. Les droits les plus élevés visent le tabac, le sucre, les arachides et les produits laitiers, suivis de la viande de bœuf, du coton et de certains produits horticoles (comme les champignons).

13. Comme indiqué dans le rapport du dernier examen, les États-Unis présentent des notifications au Comité de l'agriculture pour 44 contingents tarifaires; ces contingents concernent 171 lignes tarifaires reprenant principalement des produits laitiers, des produits du sucre, des produits contenant du sucre et/ou des ingrédients laitiers, ainsi que le coton.⁷ La notification la plus récente porte sur les années 2010 et 2011.⁸ Les taux d'utilisation, qui varient considérablement d'un contingent à l'autre, ont été particulièrement faibles dans le cas du coton et élevés pour certains produits agricoles et certains produits du sucre.

14. Les États-Unis se sont réservé le droit de recourir à la sauvegarde spéciale (SGS) pour l'agriculture en rapport avec 189 lignes tarifaires visant principalement des produits laitiers, des produits du sucre, des produits contenant du sucre et/ou des ingrédients laitiers, ainsi que le coton. La SGS fondée sur le volume a été utilisée pour la dernière fois en 2003. En revanche, la sauvegarde fondée sur les prix a été appliquée beaucoup plus fréquemment. Elle a été invoquée pour 48 lignes tarifaires en 2010 et 53 lignes en 2009.⁹ Chaque fois qu'un importateur déclare un prix pour des importations hors contingent qui est inférieur au niveau déclenchant l'application de la SGS, le droit additionnel est automatiquement appliqué. Ainsi, dans de nombreux cas, la SGS est appliquée à de petits volumes, comme quatre kilos de cheddar frais ou trois kilos de barres de chocolat.

Exportations

15. La Société de crédit pour les produits de base (CCC) fournit un financement à un certain nombre de programmes qui soutiennent les exportations de produits agricoles des États-Unis.

16. Le Programme de garantie du crédit à l'exportation (GSM-102) est administré par le Service des relations agricoles avec l'étranger, en collaboration avec l'Agence des services pour l'agriculture du Département de l'agriculture des États-Unis. Dans le cadre de ce programme, la CCC peut proposer des garanties pour les crédits accordés par des banques américaines privées à des banques étrangères agréées pour l'achat de produits agricoles par des acheteurs étrangers. Actuellement, aucun financement n'est fourni au GSM-102, étant donné que les commissions et les recouvrements de paiements sur créances défailtantes excèdent les pertes. Pour l'année se terminant au 30 septembre 2011, les garanties enregistrées au titre du Programme de garantie du crédit à

⁶ Les mesures SPS sont examinées au chapitre III 1) ix).

⁷ Document de l'OMC WT/TPR/S/235/Rev.1 du 29 octobre 2010.

⁸ Document de l'OMC G/AG/N/USA/85 du 27 juin 2012.

⁹ Documents de l'OMC G/AG/N/USA/74 du 16 août 2010; et G/AG/N/USA/81 du 29 août 2011.

l'exportation s'élevaient à 4,1 milliards de dollars EU et concernaient principalement les exportations de blé, de maïs, de fèves de soja et produits à base de fèves de soja, et de coton.¹⁰

17. La CCC est également habilitée à proposer un financement dans le cadre du Programme de garantie concernant les installations, pour des installations d'entreposage, de manutention et de transformation dans les pays importateurs, à la condition que ces garanties améliorent les ventes des produits agricoles du pays. Cependant, ce programme n'est pas actif actuellement.

18. L'Agence des services pour l'agriculture administre en outre un certain nombre de programmes visant à promouvoir les exportations, tels que: le Programme pour les échantillons de qualité (par le biais duquel la CCC finance la fourniture d'échantillons de produits à des importateurs étrangers); le Programme d'accès aux marchés (la CCC finance une partie des coûts des activités de commercialisation et de promotion à l'étranger); le Programme pour les marchés émergents (pour des activités d'assistance technique qui assurent la promotion des exportations, comme des études de faisabilité et des formations spécialisées); le Programme de développement des marchés étrangers (coopération); et le Programme d'assistance technique pour les cultures spécialisées. Le montant total des financements disponibles au titre de ces programmes pour l'exercice 2012 était de 255 millions de dollars EU.¹¹

19. Dans le cadre du Programme d'incitation à l'exportation de produits laitiers (DEIP), la CCC peut accorder des subventions (primes) pour les exportations de certains produits laitiers. D'après la notification la plus récente au Comité de l'agriculture de l'OMC, les dépenses budgétaires au titre de subventions à l'exportation dans le cadre du DEIP pour l'année s'achevant le 30 juin 2010 étaient de 2,1 millions de dollars EU pour 15 607 tonnes de beurre et d'huile de beurre, et de 0,2 million de dollars EU pour 1 691 tonnes de fromage.¹² En juillet 2010, le Département de l'agriculture a annoncé qu'en raison des conditions du marché, il ne lancerait pas d'invitations pour les offres à disposition, mais qu'il continuerait de surveiller lesdites conditions.¹³

b) Aide alimentaire

20. Les États-Unis sont le plus gros donateur mondial d'aide alimentaire, puisqu'ils fournissent plus de la moitié de l'aide alimentaire presque chaque année (3,2 millions de tonnes d'équivalent céréales, soit près de 56% de l'aide totale en 2010). Environ deux tiers de l'aide sont destinés à des urgences, un peu moins d'un tiers de l'aide par projet, et un montant relativement modeste de l'aide par programme. Depuis 2006, la structure de l'aide a sensiblement changé, les transferts directs ayant baissé, tandis que les achats locaux et les achats triangulaires ont augmenté (tableau IV.4).¹⁴ De plus, depuis 2006, aucun nouveau financement n'a été accordé pour des ventes à des conditions spéciales

¹⁰ Renseignements en ligne de l'Agence des services pour l'agriculture du Département de l'agriculture, "Export Credit Guarantee Programs". Adresse consultée: <http://www.fas.usda.gov/excredits/ecgp.asp> [mai 2012].

¹¹ Département de l'agriculture (2012), pages 35 et 36.

¹² Document de l'OMC G/AG/N/USA/82 du 13 septembre 2011.

¹³ Communiqué de presse 0161-10 de l'Agence des services pour l'agriculture du Département de l'agriculture, "USDA Announces DEIP Allocations for 2010/11", 14 juillet 2010. Adresse consultée: <http://www.fas.usda.gov/excredits/deip/deip.asp> [mai 2012].

¹⁴ Programme alimentaire mondial, base de données en ligne du Système d'information sur l'aide alimentaire. Adresse consultée: <http://www.wfp.org/fais/> [mai 2012].

étant donné que la demande a baissé et que les programmes de dons sont considérés comme des moyens plus appropriés pour apporter une aide.¹⁵

Tableau IV.4
Fournitures d'aide alimentaire en provenance des États-Unis, 2006-2010
(en tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010
Transfert direct	3 496 411	2 574 291	3 162 721	2 665 609	1 575 620
Achat local	48 393	36 108	100 627	111 175	343 625
Achat triangulaire	12 961	10 408	68 655	460 349	1 258 961

Source: Programme alimentaire mondial, base de données en ligne du Système d'information sur l'aide alimentaire. Adresse consultée: <http://www.wfp.org/fais/> [mai 2012].

21. L'aide alimentaire est fournie pour l'essentiel en vertu du titre II de la Loi de 2008 sur l'alimentation au service de la paix (communément appelée P.L. 480), avec des dépenses de quelque 1,5 milliard de dollars EU en 2011. Le Programme alimentaire international McGovern-Dole pour l'éducation et la nutrition des enfants et la Loi de 1985 sur la nourriture pour le progrès restent également en vigueur, avec des dépenses respectives d'environ 205 et 162 millions de dollars EU en 2011. La Fondation humanitaire Bill Emerson est une réserve disponible pour répondre aux besoins non prévus de l'aide alimentaire. Elle détient actuellement environ 311 millions de dollars EU de réserves en liquide, mais aucune réserve matérielle.¹⁶

c) Soutien interne

Aide alimentaire intérieure

22. Pendant de nombreuses années, les plus importantes dépenses budgétaires des programmes administrés par le Département de l'agriculture ont été faites au titre du Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP, anciennement appelé le Programme de bons d'alimentation). Les dépenses au titre du SNAP et d'autres programmes d'aide alimentaire intérieure ont augmenté de manière constante ces dernières années, passant de 45,9 milliards de dollars EU durant l'exercice 2004 à 94,9 milliards de dollars EU durant l'exercice 2010. La majorité de ces fonds sont destinés à l'octroi de bons à des personnes et à des familles à faible revenu pour l'achat de denrées alimentaires (produits importés et produits d'origine nationale) dans des magasins de vente au détail. Environ 0,9 milliard de dollars EU sont dépensés pour l'achat de produits de base par l'intermédiaire des programmes alimentaires du Service de l'alimentation et de la consommation, qui distribue ces produits à des personnes à faible revenu et à d'autres personnes défavorisées.¹⁷

Versements directs

23. Ces dernières années, le soutien aux producteurs a surtout été fourni au moyen de versements directs qui sont liés aux cultures et aux rendements antérieurs. Les producteurs ayant une production antérieure admissible de blé, de maïs, de sorgho, d'orge, d'avoine, de riz, de fèves de soja et autres graines oléagineuses, de coton upland et d'arachides pendant la période de référence sont admis à

¹⁵ Renseignements en ligne de la Commission pour l'agriculture de la Chambre des représentants, "Submission to House of Representatives Agricultural Program Audit: Examination of Foreign Agriculture and Food Aid Programs". Adresse consultée: <http://agriculture.house.gov/hearings/hearingDetails.aspx?NewsID=1415> [mai 2012].

¹⁶ Département de l'agriculture (2012), pages 34 à 38.

¹⁷ Document de l'OMC G/AG/N/USA/80 du 20 août 2011; et autorités des États-Unis.

recevoir des versements directs. Ceux-ci ne sont pas liés à la production ou aux prix, à l'exception de certaines valeurs limites pour la culture de fruits, de légumes et de riz sauvage; cependant, un projet pilote a été mis sur pied pour autoriser la culture de certains légumes dans sept États pendant les campagnes agricoles 2009 à 2012.¹⁸ Depuis son introduction dans la Loi sur l'agriculture de 2002, le soutien aux producteurs fourni au moyen de versements directs a été relativement constant et se situe en moyenne autour de 5 milliards de dollars EU par année.¹⁹

Versements anticycliques

24. Le programme de versements anticycliques reste en vigueur et octroie des versements directs aux producteurs ayant une production antérieure des mêmes produits ainsi que de certaines légumineuses. Les versements sont liés aux prix courants, mais non à la production courante, et les prix cibles utilisés pour déterminer quand doivent débiter les versements sont énoncés dans la Loi sur l'agriculture de 2008.²⁰ Depuis quelques années, les prix de la plupart des produits de base visés ont été supérieurs aux prix cibles et les versements anticycliques ont chuté, passant du montant record de près de 4,8 milliards de dollars EU durant la campagne agricole 2005 à seulement 17 millions de dollars EU (arachides uniquement) durant la campagne agricole 2010, alors qu'aucun versement n'était prévu pour la campagne agricole 2011.²¹ Les agriculteurs ayant des superficies de base pour les arachides et le coton upland ont été les bénéficiaires les plus réguliers des versements anticycliques, tandis que les agriculteurs disposant de superficies de base pour le blé et les fèves de soja n'ont jamais reçu de versements depuis que ceux-ci ont été introduits dans la Loi sur l'agriculture de 2002.

Prêts d'aide à la commercialisation et primes de complément de prêts

25. Les prêts d'aide à la commercialisation et les primes de complément de prêts demeurent également en vigueur et il n'y a pas eu de modification des dispositions qui prévoient l'indemnisation des producteurs des produits de base visés²² dans les cas où les prix locaux (ou, pour le coton et le riz, des prix mondiaux ajustés) chutent en-dessous des taux de prêt établis dans la Loi sur l'agriculture de 2008.²³ Dans le cadre du programme des prêts d'aide à la commercialisation et des primes de complément de prêts, le soutien peut être octroyé:

- au moyen d'un prêt après récolte au producteur, au taux de prêt prévu pour le produit de base en question, qui peut être remboursé soit au taux de prêt majoré d'un intérêt, soit par le transfert de la propriété du produit à la Société de crédit pour les produits de base, soit en recevant un bénéfice égal à la différence entre le prêt et le prix du marché (gain sur le prêt à la commercialisation);

¹⁸ 7 USC 8701, Sec 1107, PL 110-246; et renseignements en ligne du Service de recherche économique du Département de l'agriculture, "Farm and Commodity Policy: Program Provisions; Direct Payments". Adresse consultée: <http://www.ers.usda.gov/briefing/farmpolicy/directpayments.htm> [avril 2012].

¹⁹ Service de recherche économique du Département de l'agriculture (2011), page 17.

²⁰ 7 USC 8701, Sec 1104, PL 110-246; et renseignements en ligne du Service de recherche économique du Département de l'agriculture, "Farm and Commodity Policy: Program Provisions: Counter-Cyclical Payments". Adresse consultée: <http://www.ers.usda.gov/briefing/farmpolicy/countercyclicalpay.htm> [mai 2012].

²¹ Agence des services pour l'agriculture du Département de l'agriculture (2012).

²² Froment (blé), maïs, sorgho, orge, avoine, coton upland, coton extralongue soie, arachides, fèves de soja, autres graines oléagineuses, haricots secs, lentilles, pois chiches, laine, mohair et miel.

²³ Pour la plupart des produits de base, les prix locaux sont utilisés pour déterminer les taux de remboursement des prêts, à l'exception du coton et du riz, pour lesquels sont utilisés les prix mondiaux ajustés.

- au moyen d'une prime de complément de prêt équivalent à la différence entre le taux de prêt et le prix sur le marché local (à l'exception du coton et du riz pour lesquels sont utilisés les prix mondiaux ajustés au lieu des prix locaux) pour chaque unité de production; ou
- jusqu'à la campagne agricole 2008, un producteur avait aussi la possibilité d'acheter un certificat de produit auprès du Département de l'agriculture, qui a en quelque sorte fixé le gain sur le prêt à la commercialisation à la différence entre le prix du marché (ou prix mondial ajusté) et le taux de prêt pour chaque unité de production. Des gains sur l'échange de certificats ont été enregistrés à la fin de la période de prêt.^{24,25}

26. Tout comme les versements anticycliques, les dépenses budgétaires pour les primes de complément de prêts, les gains sur les prêts à la commercialisation et les gains sur l'échange de certificats ont chuté à mesure que les prix ont augmenté et se montaient à environ 1 million de dollars EU (laine uniquement) pour la campagne agricole 2011.

Programme ACRE

27. Le Programme optionnel fondé sur le revenu moyen des cultures (Programme ACRE) reste en vigueur comme alternative aux versements anticycliques pour les producteurs de céréales, de graines oléagineuses, de coton upland, d'arachides et de certaines cultures de légumineuses. Au titre du programme, les producteurs peuvent choisir de renoncer aux versements anticycliques et d'accepter une réduction de 20% sur les versements directs et une réduction de 30% sur les taux de prêt en échange de versements fondés sur la différence entre les recettes annuelles au niveau de l'État et celles au niveau de l'exploitation pour les produits de base visés et les recettes de référence au niveau de l'État et celles de l'exploitation, les recettes étant dans les deux cas calculées sur la base des prix nationaux et des rendements au niveau de l'État et de l'exploitation. Les recettes de référence sont calculées à partir d'une moyenne mobile sur deux ans des prix du marché intérieur et d'une moyenne "olympique" sur cinq ans pour les rendements au niveau de l'État et de l'exploitation. Le nombre de participants au programme ACRE n'a pas sensiblement augmenté ces dernières années: en 2011, 8,2% des exploitations agricoles y participaient, ce qui représentait 13,8% des superficies de base, contre 7,8% des exploitations et 13% des superficies de base en 2009.²⁶

Programmes d'assurance

28. La couverture d'assurance est disponible pour plus de 100 différentes cultures au moyen d'un large éventail de polices d'assurance couvrant la production, les prix et/ou les risques liés aux recettes,

²⁴ Les périodes de prêt peuvent débuter à n'importe quelle date entre la récolte et: le 31 janvier pour le mohair, les arachides et la laine; le 31 mars pour l'orge, le canola, le crambe, le lin, le miel, l'avoine, le colza, le sésame et le blé; et le 31 mai pour le maïs, les haricots secs, le coton extralongue soie, le sorgho, les lentilles, les graines de moutarde, le riz, le carthame, les pois chiches, les fèves de soja, les graines de tournesol et le coton upland. La période de prêt est de neuf mois au maximum à compter du début du mois suivant l'octroi du prêt.

²⁵ 7 USC 8701, Sec 1201-1210, 1301-1308, et 1401, PL 110-246; renseignements en ligne du Service de recherche économique du Département de l'agriculture, "Farm and Commodity Policy: Program Provisions; Marketing Assistance Loans and Loan Deficiency Payments". Adresse consultée: <http://www.ers.usda.gov/briefing/farmpolicy/malp.htm> [mai 2012].

²⁶ Renseignements en ligne de l'Agence des services pour l'agriculture du Département de l'agriculture, "Direct and Counter-Cyclical Program/ACRE". Adresse consultée: <http://www.fsa.usda.gov/FSA/webapp?area=home&subject=dccp&topic=09cy> [mai 2012].

dans le cadre du Programme fédéral d'assurance-récolte. La couverture d'assurance est fournie par le secteur privé à des taux bonifiés conformément aux modalités établies par la Société fédérale de l'assurance-récolte et administrées par l'Agence de gestion des risques du Département de l'agriculture. La plupart des polices d'assurance disponibles auprès de l'Agence de gestion des risques sont destinées aux cultures, mais des polices d'assurance-élevage sont disponibles pour le bétail, les porcins, les agneaux et le lait afin de protéger les producteurs contre les chutes de prix ou les différences entre le prix de vente et les coûts d'alimentation des animaux; des polices sont également disponibles pour le fourrage, les pâturages et les estivages. Les subventions accordées par le Département de l'agriculture visent les primes versées par les producteurs aux compagnies d'assurance privées qui leur fournissent des polices d'assurance, ainsi qu'une part des coûts d'exploitation et des pertes sur les opérations des compagnies d'assurance. La subvention des primes aux producteurs s'élevait à 4,7 milliards de dollars EU pour l'année civile 2010 et devrait se monter à 7,2 milliards de dollars EU pour l'année civile 2011.²⁷ La valeur des cultures protégées par une assurance a également augmenté, passant de 67 milliards de dollars EU en 2007 à 114 milliards de dollars EU en 2011, soit quelque 80% de la superficie consacrée aux cultures principales.²⁸

29. Le Programme d'assurance complémentaire des revenus (SURE) est la plus importante des cinq mesures d'aide en cas de catastrophes financées par le Fonds d'affectation spéciale d'aide en cas de catastrophes agricoles, même s'il ne couvre pas les pertes encourues après le 30 septembre 2011. Le programme SURE a accordé une aide aux cultivateurs dans les comtés désignés par le Secrétaire à l'agriculture comme ayant subi une catastrophe, ainsi que dans d'autres comtés limitrophes des comtés directement affectés par la catastrophe, et dans les autres comtés où les pertes causées par les conditions météorologiques dépassent 50% des recettes. Les quatre autres mesures d'aide en cas de catastrophes couvrent les éleveurs, les producteurs de fourrage pour le bétail, d'arbres et de pépinières, d'abeilles mellifères et de poissons d'élevage. Ces programmes ne couvrent pas non plus les pertes encourues après le 30 septembre 2011. Les versements effectués au titre du programme SURE et des autres programmes d'aide en cas de catastrophes s'élevaient à 1,9 milliard de dollars EU pour l'exercice 2010 et étaient estimés à 2,2 milliards de dollars EU pour l'exercice 2011.²⁹

Sucre

30. Les entreprises de transformation du sucre peuvent bénéficier de prêts à la commercialisation (sans provisions pour les gains sur les prêts à la commercialisation ou les primes de complément de prêts) et la production est soutenue par d'autres programmes. Le programme relatif au sucre "utilise le soutien des prix, un système de répartition du marché intérieur et des contingents tarifaires pour influencer sur le volume de sucre disponible sur le marché des États-Unis. Le programme maintient les prix du sucre américain au-dessus des niveaux comparables sur le marché mondial".³⁰ En vertu du programme de prêts à la commercialisation, ce sont les entreprises de transformation du sucre, et non les producteurs, qui peuvent souscrire à des prêts et elles conviennent de payer les producteurs à un taux proportionnel au prêt. Afin d'éviter la cession de sucre à la CCC pour rembourser un prêt d'aide à la commercialisation, un quota global de commercialisation est appliqué, pour limiter la commercialisation, en plus d'autres dispositions visant à équilibrer l'offre intérieure en fonction de la demande intérieure.

²⁷ Renseignements en ligne de l'Agence de gestion des risques du Département de l'agriculture "Costs and Outlays". Adresse consultée: <http://www.rma.usda.gov/aboutrma/budget/cycost2002-11.pdf> [juillet 2012].

²⁸ Département de l'agriculture (2012), pages 30 et 31.

²⁹ Département de l'agriculture (2012), page 26.

³⁰ Renseignements en ligne du Service de recherche économique du Département de l'agriculture, "Sugar and Sweeteners: Policy". Adresse consultée: <http://www.ers.usda.gov/Briefing/Sugar/Policy.htm> [mai 2012].

Produits laitiers

31. Les arrêtés fédéraux de commercialisation du lait (FMMO) fixent les prix minimaux que les entreprises de transformation ou les producteurs sont tenus de payer pour le lait liquide dans les dix régions visés par le système; cinq autres États administrent des systèmes similaires. Les deux principaux éléments du système FMMO sont la fixation des prix par catégorie et la mise en commun des recettes. En vertu des arrêts fédéraux et de certains arrêts d'État relatifs à la commercialisation du lait, les entreprises de transformation visées par la réglementation doivent payer un prix minimum pour le lait de qualité A en fonction de la catégorie dans laquelle il est utilisé. Il existe quatre catégories (utilisations): la catégorie I est le lait utilisé dans tous les laits destinés à la consommation immédiate; la catégorie II est le lait utilisé dans les produits de crème fluide, les yogourts ou les produits manufacturés périssables (crème glacée, cottage cheese et autres); la catégorie III est le lait utilisé dans la fabrication de fromages; et la catégorie IV est le lait utilisé dans la fabrication de beurre et de lait en poudre.

32. Les producteurs participant à la mise en commun des revenus reçoivent des prix harmonisés identiques, des ajustements étant ménagés pour la teneur en matière grasse butyrique et la situation géographique de l'usine où le lait est livré. Les producteurs perçoivent une moyenne pondérée ou un prix "harmonisé" pour toutes les catégories de lait d'une commande ou d'un marché particulier. Les entreprises de transformation versent ou retirent des montants du fonds commun en fonction de l'utilisation de leur lait par rapport à l'utilisation moyenne sur le marché.

33. Les producteurs de produits laitiers reçoivent en outre des versements directs au titre du programme de contrats pour perte de revenus sur les produits laitiers (MILC), qui indemnise partiellement les producteurs lorsque le prix du lait de la catégorie I fixé par l'arrêté de commercialisation du lait de Boston visant le lait liquide passe en-dessous de 16,94 dollars EU par quintal (372,53 dollars EU par tonne), avec des ajustements tenant compte des coûts d'alimentation des animaux. Du fait du caractère anticyclique du programme, les dépenses sont fonction des prix fixés par les FMMO et des coûts d'alimentation des animaux; elles ont atteint un niveau record de 757 millions de dollars EU pendant la campagne de commercialisation 2007/08³¹ et elles devraient être inférieures à 1 million de dollars EU pour la campagne de commercialisation 2010/11. En plus des arrêts de commercialisation du lait et du programme MILC, les producteurs de produits laitiers bénéficient du Programme de soutien des prix des produits laitiers (DPPSP), qui propose d'acheter du cheddar, du beurre et du lait écrémé en poudre à un prix garanti. Les derniers achats importants au titre du DPPSP ont été effectués en 2009.

Autres programmes

34. D'autres programmes de soutien interne restent en vigueur, y compris des programmes liés à l'énergie (comme le Programme d'aide aux cultures de biomasse), des programmes de crédit pour des prêts aux agriculteurs et des arrêts de commercialisation visant certains produits horticoles.³²

³¹ Document de l'OMC G/AG/N/USA/77/Rev.1 du 29 août 2011.

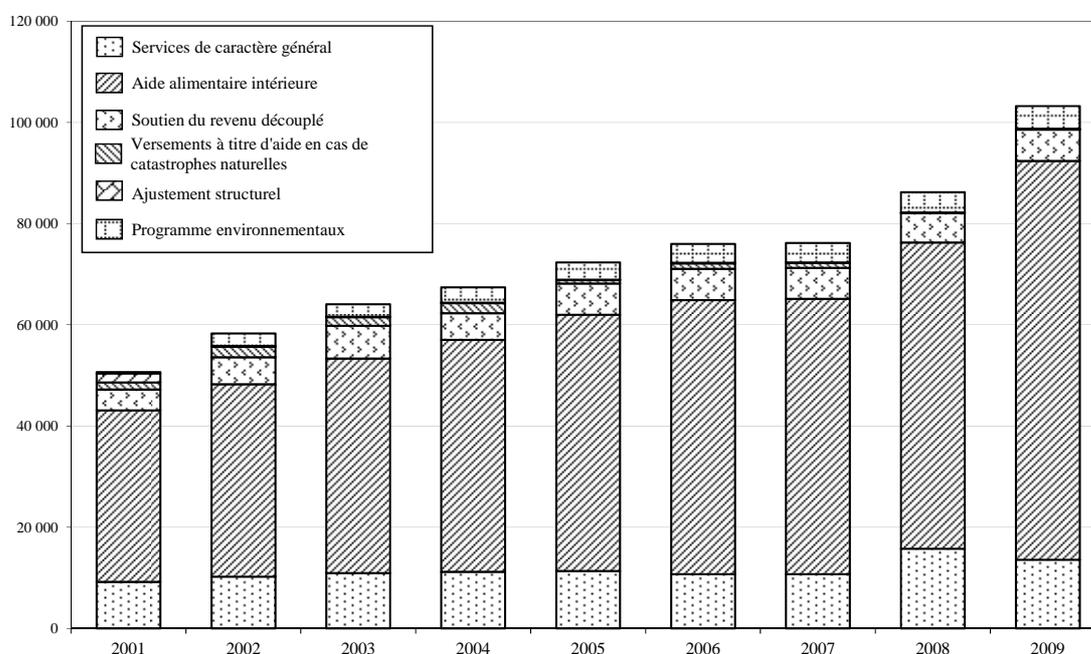
³² Document de l'OMC WT/TPR/S/235/Rev.1 du 29 octobre 2010, pages 99 à 102.

iii) Niveaux de soutien

a) Notifications à l'OMC

35. La notification la plus récente concernant le soutien interne des États-Unis porte sur la campagne de commercialisation 2009.³³ Elle a montré que le soutien notifié au titre de la catégorie verte n'a cessé d'augmenter par rapport aux années précédentes, à mesure que l'aide alimentaire intérieure, les services de caractère général et les programmes environnementaux se sont renforcés. L'aide alimentaire intérieure est de loin l'élément le plus important, puisqu'elle représente plus des trois quarts du soutien notifié au titre de la catégorie verte (graphique IV.2).

Graphique IV.2
Soutien de la catégorie verte aux États-Unis, 2001-2009
 (en millions de \$EU)



Source: Notifications à l'OMC.

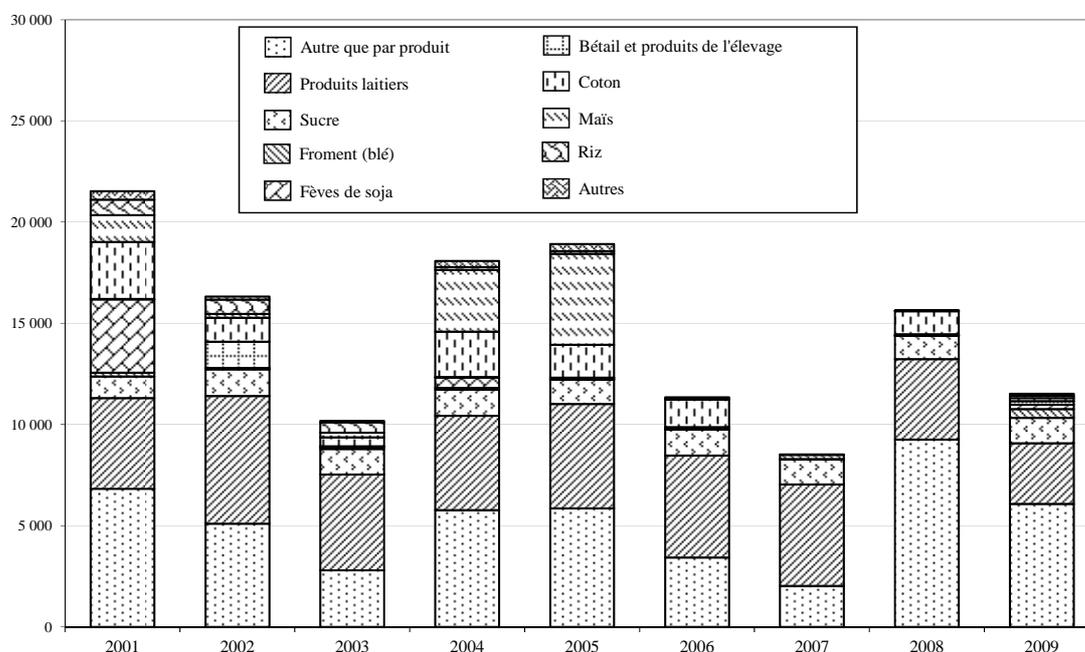
36. La MGS totale courante dans les notifications des États-Unis a continué de baisser, passant en-dessous de 5 milliards de dollars EU pour la première fois en 2009. Cependant, le soutien total notifié au titre de la catégorie orange (à savoir y compris les niveaux *de minimis*) a augmenté depuis 2007, passant de 8,5 milliards de dollars EU à 11,5 milliards de dollars EU en 2009. Cela est dû à une augmentation du soutien notifié comme soutien autre que par produit et qui a été inférieur à la limite *de minimis* de 5% de la valeur de la production et n'est donc pas inclus dans le chiffre de la MGS totale courante.

³³ Document de l'OMC G/AG/N/USA/80 du 29 août 2011.

37. Les prix élevés ont permis de réduire les dépenses budgétaires au titre de prêts d'aide à la commercialisation et des primes de complément de prêts, ainsi que les versements anticycliques. Les dépenses au titre de ces programmes sont directement liées aux prix du marché; ainsi, les prix relativement élevés sur le marché ont fortement réduit les dépenses. En revanche, le soutien au titre de l'assurance-récolte est resté élevé, étant donné que les primes (et, partant, les subventions sur les primes) sont liées aux prix. Le soutien pour le sucre est demeuré constant, à quelque 1,2 milliard de dollars EU, tandis que le soutien pour les produits laitiers a baissé, atteignant 3 milliards de dollars EU environ (graphique IV.3).³⁴ Le niveau de soutien élevé pour ces deux produits de base reflète les programmes de soutien des prix du marché en vigueur et la méthodologie utilisée pour calculer la valeur du soutien, comparée à celle qui est utilisée pour d'autres produits de base.³⁵

Graphique IV.3
Soutien de la catégorie orange aux États-Unis, 2001-2009

(en millions de \$EU)



Source: Notifications à l'OMC.

b) Estimation du soutien aux producteurs

38. L'OCDE publie depuis plusieurs années des études sur les politiques agricoles des États-Unis, d'autres pays de l'OCDE et de quelques pays émergents³⁶, dans lesquelles elle évalue les transferts aux producteurs en calculant l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) et des indicateurs associés. La méthode de calcul de ces indicateurs diffère de la méthode de calcul de la MGS, et les deux ensembles de données ne sont pas compatibles, ni comparables. La méthode utilisée par l'OCDE est évolutive et a été révisée pour le rapport Suivi et évaluation 2007, ce qui a entraîné plusieurs changements, y

³⁴ Documents de l'OMC G/AG/N/USA/80 et G/AG/N/USA du 29 août 2011; G/AG/N/USA/77/Rev.1 du 29 août 2011; G/AG/N/USA/66 du 19 janvier 2009; et G/AG/N/USA/60/Rev.1 et G/AG/N/USA/51/Rev.1 du 28 janvier 2009.

³⁵ Document de l'OMC WT/TPR/S/235/Rev.1 du 29 octobre 2010, page 104.

³⁶ OCDE (2011) et (2009a).

compris dans la méthode utilisée pour estimer le soutien lié à des produits particuliers.³⁷ L'ESP totale est: "la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. Elle comprend le soutien des prix du marché, les paiements budgétaires et les recettes budgétaires perdues, c'est-à-dire les transferts bruts des contribuables aux producteurs agricoles résultant des mesures fondées sur le niveau effectif de la production, l'utilisation d'intrants, la superficie cultivée/le nombre d'animaux/les recettes/le revenu (en fonction ou indépendamment de leur niveau effectif), et des critères relatifs aux produits autres que les produits de base". Ainsi, l'ESP comprend des estimations de la valeur des transferts prévus par les mesures relatives à l'accès aux marchés, telles que les droits de douane et les contingents tarifaires, ainsi que les subventions aux intrants, les paiements directs aux producteurs liés aux prix ou à la production et les paiements directs découplés.³⁸

39. La tendance de l'ESP pour les États-Unis est à la baisse, tant en termes absolus que par rapport aux recettes brutes, depuis 1999: de 26% des recettes brutes (55,7 milliards de dollars EU) cette année-là, l'ESP a chuté à 7% des recettes brutes (25,6 milliards de dollars EU) en 2010 (tableau IV.5). Une grande part de la baisse est imputable à la hausse des prix des produits agricoles de base, qui a entraîné une réduction des dépenses budgétaires pour certains produits (surtout les céréales) et de la valeur des mesures de soutien des prix du marché pour d'autres produits (principalement le sucre et les produits laitiers). L'ESP des États-Unis, qui représente 7% des recettes totales tirées des activités agricoles, est faible si on la compare au chiffre de l'OCDE dans son ensemble, qui se situe à 18%. Cependant, compte tenu de la taille importante du secteur agricole, le montant absolu représente 11% de l'ESP totale pour l'OCDE dans son ensemble.

Tableau IV.5

Estimation du soutien global aux producteurs et des transferts au titre d'un seul produit pour différents produits, 2002-2010
(en millions de \$EU ou en % des recettes agricoles brutes pour les différents produits)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)									
millions de \$EU	40 332	36 167	43 254	40 626	30 496	33 174	30 477	31 423	25 551
ESP en % des recettes agricoles brutes	18	15	16	15	11	10	9	10	7
Transferts au titre d'un seul produit (TSP)									
Froment (blé)									
millions de \$EU	708	273	353	124	544	493	940	1 521	809
TSP en % des recettes agricoles brutes	11	3	5	2	7	4	5	12	6
Maïs									
millions de \$EU	1 464	908	316	2 952	4 443	138	-246	2 147	2 168
TSP en % des recettes agricoles brutes	7	4	1	11	17	0	0	4	4
Fèves de soja									
millions de \$EU	302	567	517	-87	-77	152	1 483	1 198	1 074
TSP en % des recettes agricoles brutes	2	3	3	-1	0	1	5	4	3
Coton									
millions de \$EU	1 709	848	2 381	1 741	1 772	207	1 313	252	343
TSP en % des recettes agricoles brutes	34	14	35	25	26	4	30	6	5

³⁷ OCDE (2007).

³⁸ OCDE (2011).

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lait									
millions de \$EU	8 229	7 226	7 619	5 122	3 257	8 881	8	3 353	568
TSP en % des recettes agricoles brutes	40	31	28	19	14	25	0	13	2
Viande de bœuf et de veau									
millions de \$EU	131	0	0	0	0	0	0	0	0
TSP en % des recettes agricoles brutes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sucre raffiné									
millions de \$EU	1 185	1 327	1 053	896	519	775	562	481	746
TSP en % des recettes agricoles brutes	53	60	54	44	21	35	26	19	28

Source: OCDE.

40. Bien que la tendance du soutien aux producteurs agricoles aux États-Unis soit à la baisse depuis plusieurs années, cela n'est pas dû à un changement de la politique agricole, mais à la hausse des prix qui a entraîné une réduction des versements liés aux prix et aux recettes. La politique agricole continue d'offrir aux producteurs de certains produits de base des prix minimaux garantis et/ou une indemnisation partielle dans les cas où les prix ou les recettes tombent en-dessous des seuils de déclenchement établis. Il y a eu en outre une augmentation du soutien à l'assurance, qui est notifié comme soutien autre que par produit dans les notifications au Comité de l'agriculture.

2) PÊCHE

i) La pêche aux États-Unis

41. En 2009, l'industrie des produits de la mer (capture, transformation, vente en gros, vente au détail) représentait 0,3% du PIB des États-Unis. Pourtant, les États-Unis ont l'un des plus gros secteurs de la pêche au monde: d'après la FAO, en 2010, les prises de poissons se sont élevées à 4,4 millions de tonnes, soit près de 5% des prises mondiales totales, ce qui les plaçait en quatrième position après la Chine, le Pérou et l'Indonésie.³⁹

42. Les données nationales diffèrent des données de la FAO, mais toutes signalent des tendances similaires. D'après l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), le total des débarquements commerciaux en 2010 était de 3,7 millions de tonnes, pour une valeur de 4 511 millions de dollars EU. Bien que les débarquements commerciaux aient reculé en termes de poids, leur valeur a augmenté suite à la hausse des prix (tableau IV.6).

43. Les débarquements commerciaux englobent une grande variété de poissons et d'autres produits. En termes de valeur, les plus importants sont les coquilles Saint-Jacques, suivies du homard américain, de la morue du Pacifique occidental et du saumon rouge, mais à eux tous, ces produits ne représentent qu'un tiers environ de la valeur totale des débarquements commerciaux (tableau IV.6).

³⁹ Base de données du Service d'information et de statistiques sur les pêches et l'aquaculture de la FAO. Adresse consultée: <http://www.fao.org/fishery/statistics/en> [mars 2012].

Tableau IV.6
Débarquements commerciaux de certaines espèces, 2002-2010

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Débarquements commerciaux totaux	milliers de tonnes	4 280	4 312	4 395	4 406	4 302	4 223	3 791	3 656	3 742
	millions de \$EU	3 164	3 346	3 770	3 953	4 041	4 204	4 394	3 927	4 511
Coquille Saint-Jacques	milliers de tonnes	24	25	29	26	27	27	24	26	26
	millions de \$EU	202	229	320	433	385	386	370	376	456
Homard américain	milliers de tonnes	38	33	41	40	42	37	40	46	53
	millions de \$EU	294	284	374	415	395	368	327	310	399
Morue du Pacifique occidental	milliers de tonnes	1 516	1 525	1 521	1 547	1 543	1 391	1 032	846	883
	millions de \$EU	204	203	272	307	330	297	323	271	282
Saumon rose	milliers de tonnes	116	152	135	224	101	208	118	133	169
	millions de \$EU	18	25	31	49	28	70	74	66	127
Saumon rouge	milliers de tonnes	62	84	115	120	108	125	102	116	115
	millions de \$EU	77	110	157	187	159	205	176	204	279
Flétan du Pacifique	milliers de tonnes	37	36	36	35	33	32	30	27	26
	millions de \$EU	137	173	177	177	202	227	217	140	207
Crabe bleu	milliers de tonnes	77	75	77	70	74	70	73	79	89
	millions de \$EU	129	133	129	124	114	142	155	157	199
Crevette blanche	milliers de tonnes	44	48	57	50	67	52	50	57	48
	millions de \$EU	182	163	203	193	216	204	228	178	201

Source: Base de données du NOAA Fisheries Service. Adresse consultée: <http://www.st.nmfs.noaa.gov/st1/commercial/index.html> [mars 2012].

44. L'importance de la pêche varie sensiblement d'un État à l'autre et elle est particulièrement marquée en Alaska, qui représentait plus d'un tiers de la valeur des débarquements commerciaux en 2010. Cependant, les seuls États dans lesquels les débarquements équivalent à plus de 0,5% du PIB de l'État en question sont le Maine (0,7%) et l'Alaska (3,3%).⁴⁰

45. En 2008, les États-Unis avaient 20 231 navires usines commerciaux en service et au bénéfice de certificats délivrés par la Garde côtière (USCG), et un total de 77 816 navires de pêche commerciaux.⁴¹ Réflétant la très grande variété des espèces capturées, la flotte de pêche est diversifiée tant pour ce qui est de la taille des navires que pour l'équipement utilisé.

46. La zone économique exclusive (ZEE) des États-Unis est la plus vaste du monde et englobe une superficie de 1,7 fois le territoire du pays. La ZEE couvre la zone maritime comprise entre 3 et 200 milles marins pour presque tous les États côtiers et autres territoires sous juridiction américaine, à l'exception du Texas et de la côte de la Floride longeant le golfe du Mexique, où la ZEE s'étend au large entre 9 et 200 milles marins, et à l'exception de Puerto Rico, où elle s'étend au large entre 12 et 200 milles marins.⁴² La ZEE englobe environ huit grands écosystèmes, y compris ceux qui entourent les territoires d'outre-mer des États-Unis dans les Caraïbes et le Pacifique. Ces zones de pêche couvrent plusieurs zones climatiques et de nombreux types de poissons et autres produits de la mer.

⁴⁰ Calculs du Secrétariat de l'OMC fondés sur la valeur des débarquements par État (renseignements en ligne de l'Office des sciences et de la technologie du Service des pêches de la NOAA "Fisheries Statistics". Adresse consultée: <http://www.st.nmfs.noaa.gov/st1/commercial/index.html>) et sur le PIB par État (renseignements en ligne du Bureau des analyses économiques, "U.S. Economic Accounts: Regional". Adresse consultée: <http://www.bea.gov/index.htm>) [juillet 2012].

⁴¹ Comité national de la sécurité des transports (2010).

⁴² Service national des pêches maritimes (2009), page 4.

47. Les activités de pêche dans les eaux intérieures sont beaucoup plus modestes que la pêche en mer et comprennent surtout les débarquements des Grands Lacs et du bassin du fleuve Mississippi. Le total des débarquements commerciaux pour les Grands Lacs était de 8 725 tonnes en 2009, pour une valeur de 18 millions de dollars EU.⁴³ Cependant, la majorité des débarquements et des bénéfices économiques réalisés dans les Grands Lacs proviennent de la pêche de loisir plutôt que de la pêche commerciale.⁴⁴ Le sous-secteur de l'aquaculture est petit par rapport à la pêche de capture, avec une production évaluée à 1 167 millions de dollars EU en 2009. Le poisson-chat et la langouste sont les principaux produits.⁴⁵

48. La pêche de loisir est populaire aux États-Unis. En 2009, il y avait quelque 11 millions de pêcheurs à la ligne non professionnels, qui ont dépensé 4,5 milliards de dollars EU en excursions de pêche et 15 milliards de dollars EU en équipement durable lié à la pêche. Les espèces les plus communément prises étaient la truite de mer, le tambour du Brésil et le tambour croca, le cardeau d'été et le bar rayé.⁴⁶ Le total des prises de la pêche de loisir est en baisse depuis quelques années, après un niveau record en 2003, où 210 millions de poissons avaient été pris, contre 128 millions en 2011.⁴⁷

49. La transformation du poisson (prises nationales et produits importés) a été évaluée à plus de 9 021 millions de dollars EU en 2009, et près de la totalité concernait des poissons comestibles, seuls 6% étant destinés à un usage industriel (y compris les appâts et les aliments pour animaux). En 2009, les installations de transformation et de vente en gros employaient un total de 59 389 personnes.⁴⁸

ii) Commerce

50. Les États-Unis enregistrent un déficit commercial pour les poissons et les produits de la pêche, puisqu'en 2010, leurs exportations de ces produits se sont élevées à 4 753 millions de dollars EU et leurs importations à 15 502 millions de dollars EU.⁴⁹ Les importations ont enregistré une augmentation soutenue ces dernières années, sauf en 2009, où elles ont baissé par rapport à 2008. Les crevettes et les filets de poisson représentent plus de la moitié des importations totales, et l'augmentation des importations est particulièrement marquée pour les filets de poisson congelés, le thon et le saumon du Pacifique. Les principales sources d'importation sont: la Thaïlande, l'Indonésie, l'Équateur et le Viet Nam pour les crevettes; le Chili, la Norvège et le Canada pour les filets frais; et la Chine, l'Indonésie et le Viet Nam pour les filets congelés.

51. Les exportations ont augmenté de façon constante ces dernières années et sont beaucoup plus diversifiées que les importations; les neuf produits les plus importants (au niveau à six chiffres du SH2002) représentent un peu plus de la moitié des exportations totales de poissons. Les principales exportations sont les filets de poisson congelés, mais l'augmentation a été particulièrement forte pour le saumon du Pacifique et le saumon rouge (tableau IV.7). Les grands marchés pour les

⁴³ Base de données du NOAA Fisheries Service. Adresse consultée: <http://www.st.nmfs.noaa.gov/st1/commercial/index.html> [mars 2012].

⁴⁴ FAO (2005).

⁴⁵ Service national des pêches maritimes (2011b).

⁴⁶ Service national des pêches maritimes (2011a), page 8.

⁴⁷ Renseignements en ligne du NOAA Fisheries Service, "Recreational Fisheries Statistics Queries". Adresse consultée: <http://www.st.nmfs.noaa.gov/st1/recreational/queries/index.html> [mars 2012].

⁴⁸ Service national des pêches maritimes (2011b).

⁴⁹ Aux fins de la présente section de l'examen, les poissons et produits de la pêche sont définis comme englobant les positions 020840, 03, 051191, 1504, 1603, 1604, 1605 et 230120 du SH.

principaux produits exportés sont l'Union européenne et le Canada, des quantités considérables étant expédiées en Chine pour transformation.

Tableau IV.7
Commerce du poisson et des produits de la pêche, 2004-2010

SH2002	Désignation		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Exportations									
030420	Filets de poissons, congelés	millions de \$EU	293	270	347	424	466	466	445
		milliers de tonnes	125	105	111	133	115	132	126
030490	Chair de poissons autre que les filets, congelée	millions de \$EU	375	468	428	345	306	258	350
		milliers de tonnes	233	224	207	165	110	101	126
030622	Homards, autres que congelés	millions de \$EU	300	322	333	329	321	290	345
		milliers de tonnes	25	24	27	25	16	22	30
030319	Saumons du Pacifique, congelés	millions de \$EU	115	173	199	247	224	218	296
		milliers de tonnes	50	74	72	90	69	80	97
030380	Foies, œufs et laitances de poissons, congelés	millions de \$EU	411	463	464	450	370	269	256
		milliers de tonnes	46	50	51	57	58	30	27
030379	Poissons, non spécifiés ailleurs, congelés	millions de \$EU	315	344	354	240	206	223	229
		milliers de tonnes	141	127	130	90	130	83	93
Total des exportations	millions de \$EU		3 894	4 277	4 448	4 482	4 510	4 204	4 753
Importations									
030613	Crevettes, congelées	millions de \$EU	2 953	2 920	3 124	3 104	3 289	2 896	3,379
		milliers de tonnes	396	396	418	415	429	407	415
030420	Filets de poissons, congelés	millions de \$EU	1 588	1 777	2 093	2 308	2 391	2 441	2,787
		milliers de tonnes	391	422	461	482	451	498	540
030410	Filets de poissons, frais	millions de \$EU	950	1 054	1 139	1 281	1 312	1 166	1,176
		milliers de tonnes	145	149	131	150	151	123	111
160520	Crevettes, préparées	millions de \$EU	864	892	1 165	963	981	1 027	1,074
		milliers de tonnes	122	136	173	143	144	144	144
160414	Thons, listaos et bonites, préparés	millions de \$EU	655	710	734	703	877	798	951
		milliers de tonnes	248	254	241	218	261	231	267
030212	Saumon du Pacifique	millions de \$EU	303	365	490	536	529	590	668
		milliers de tonnes	62	72	86	87	88	93	99
Total des importations	millions de \$EU		11 972	12 776	14 070	14 451	14 968	13 869	15 502

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

iii) Politique de la pêche

52. L'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) du Département du commerce est responsable de la politique de la pêche pour la ZEE et représente les États-Unis dans les enceintes internationales comme la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) et la Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC). Les différents États sont responsables de la gestion de la pêche dans leurs eaux (en général, les trois premiers miles au large de leurs côtes⁵⁰) et de la gestion de la pêche dans les eaux intérieures relevant de leur juridiction. La pêche dans les Grands Lacs est gérée par les États limitrophes des Grands Lacs et par la province canadienne de l'Ontario, par l'intermédiaire de la Commission des pêcheries des Grands Lacs.

53. Au sein de la NOAA, le Service national des pêches maritimes (NMFS) est chargé de l'administration, de la conservation et de la protection des ressources marines vivantes dans la ZEE.

⁵⁰ À l'exception du Texas et de la Floride, dont la juridiction s'étend aux neuf premiers miles, et de Puerto Rico, dont la juridiction s'étend aux 12 premiers miles.

Le NMFS collabore avec huit conseils régionaux de gestion des pêches⁵¹ pour élaborer des plans de gestion de la pêche visant à gérer les stocks de produits de la pêche. Les membres des conseils de gestion des pêches sont désignés par les gouverneurs des États dans chaque région et nommés par le Secrétaire au commerce.⁵² La Loi Magnuson-Stevens sur la préservation et la gestion des pêcheries (MSA) énonce les prescriptions applicables aux dix plans de gestion de la pêche. De plus, les normes nationales pour la conservation et la gestion des pêches servent de guide pour l'élaboration de chaque plan de gestion, qui doit aborder diverses questions, telles que la prévention de la surpêche, l'utilisation des meilleures données scientifiques disponibles, la répartition équitable des privilèges en matière de pêche entre les États et les pêcheurs, les prises accessoires et la sécurité.

54. Le NMFS héberge en outre le réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance, qui vise à connecter entre eux les organismes d'application des règlements de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR).

55. Plusieurs autres organismes du gouvernement fédéral sont aussi impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en matière de pêche, dont:

- la Garde côtière (USCG), qui a pour tâche de protéger la ZEE et de faire appliquer en mer la législation nationale relative à la pêche ainsi que les prescriptions des accords internationaux sur la pêche⁵³;
- le Service de la pêche et de la faune (FWS), qui, par l'intermédiaire du Programme de conservation des pêches et de l'habitat et du Programme concernant la pêche et les ressources aquatiques, fournit des services de conseil et d'aide aux organismes fédéraux et infafédéraux et aux programmes concernant la conservation, et soutient le système fédéral des écloséries. Conjointement avec la NOAA, le Service de la pêche et de la faune préside l'Équipe spéciale sur les espèces aquatiques nuisibles, qui met au point des stratégies pour identifier et réduire le risque d'introduction d'espèces envahissantes et atténuer les effets néfastes de ces espèces déjà introduites dans les eaux américaines⁵⁴; et
- la Commission pour les mammifères marins, qui soutient et effectue des recherches et des examens concernant la conservation et l'état des stocks de mammifères marins, et conseille le Secrétaire au commerce, le Secrétaire de l'intérieur et le Secrétaire d'État au sujet des politiques et programmes relatifs à la conservation et à la protection aux niveaux national et international.⁵⁵

56. La Loi Magnuson-Stevens est le principal instrument législatif concernant la pêche.⁵⁶ Elle a été adoptée en 1976 et modifiée par la Loi Magnuson-Stevens de réautorisation de 2006. Elle constitue le fondement juridique pour la gestion et la conservation des stocks de poissons, y compris

⁵¹ Chaque conseil régional de gestion des pêches correspond à l'une des huit zones de pêche: Pacifique Nord, Pacifique Ouest, Golfe du Mexique, médio-Atlantique, Nouvelle-Angleterre, Pacifique, Atlantique Sud et Caraïbes.

⁵² Service national des pêches maritimes (2009), page 4.

⁵³ Renseignements en ligne de la Garde côtière. Adresse consultée: <http://www.uscg.mil/> [avril 2012].

⁵⁴ Renseignements en ligne de l'Équipe spéciale sur les espèces aquatiques nuisibles. Adresse consultée: <http://www.anstaskforce.gov/default.php> [avril 2012].

⁵⁵ Renseignements en ligne de la Commission pour les mammifères marins. Adresse consultée: <http://mmc.gov/index.shtml> [avril 2012].

⁵⁶ 16 USC 1801.

l'interdiction de la surpêche, la reconstitution des stocks pour lesquels il y a eu surpêche et la conservation des habitats de poissons. Les autres lois réglementant les activités de pêche incluent: la Loi de protection relative au moratoire sur la pêche aux filets dérivants en haute mer; la Loi sur les espèces menacées d'extinction; la Loi sur la protection des mammifères marins; la Loi sur la politique nationale de l'environnement; et la Loi Lacey, qui interdit le trafic de poissons et d'espèces de faune sauvage et d'autres transactions qui portent atteinte aux lois fédérales, amérindiennes, tribales ou étrangères.

57. L'objectif principal de la politique en matière de pêche est de mettre un terme à la surpêche et de reconstituer les stocks, sur la base d'évaluations scientifiques des stocks et d'approches de gestion de la conservation fondées sur le marché. Les huit conseils régionaux de gestion des pêches, chargés de la gestion de la pêche dans chaque région, travaillent en collaboration avec le NMFS pour établir des plans de gestion de la pêche (voir ci-dessus).

58. En vertu de la Loi Magnuson-Stevens, le Département du commerce est tenu de présenter chaque année un rapport au Congrès sur l'état des pêches aux États-Unis. D'après le rapport de 2011, sur les 537 stocks et ensembles de stocks visés par les plans de gestion de la pêche, 258 présentaient un statut apparent de surpêche et 36 faisaient l'objet d'une surpêche (c'est-à-dire des prises excédant le rendement durable maximum). De plus, 219 avaient un statut de stocks surexploités et 45 étaient surexploités (c'est-à-dire avec une population actuelle en-dessous de son niveau de biomasse potentiel). Globalement, des progrès ont été réalisés pour renforcer la pêche durable, 27 stocks ayant été reconstitués depuis 2000, et l'indice de durabilité des stocks de poissons du Service national des pêches maritimes montre une amélioration constante depuis 2000.⁵⁷

59. La Loi Magnuson-Stevens exige que les plans de gestion de la pêche établissent des limites de prises annuelles pour l'ensemble des stocks de poissons et toutes les activités de pêche doivent être maintenues en-deçà des limites de prises annuelles en 2012. D'après un rapport, un nombre croissant de pêcheries sous administration fédérale sont gérées par l'intermédiaire de programmes et de coopératives de contingents exclusifs, de programmes de droits privilégiés d'accès limité et de contingents de pêche individuels.⁵⁸ Cependant, étant donné que le NMFS met l'accent sur une gestion fondée sur les écosystèmes, il est peu probable que ces programmes soient les seules méthodes utilisées et les outils de gestion de la pêche dépendent de nombreux facteurs.⁵⁹

60. Les États-Unis sont membre de neuf organisations régionales de gestion de la pêche pour la conservation et la gestion d'espèces spécifiques, le contrôle des prises accessoires et la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR).⁶⁰ Les États-Unis ont également signé un certain nombre d'accords bilatéraux et régionaux sur les stocks partagés avec d'autres pays, notamment le Canada. En vertu du Traité sur le thon du Pacifique Sud, les thoniers-senneurs battant pavillon des États-Unis sont autorisés à pêcher dans les eaux des 16 autres pays parties au traité (essentiellement des petits pays insulaires); en contrepartie, l'industrie du thon des États-Unis verse chaque année 3 millions de dollars EU à l'Agence de pêcheries du Forum du Pacifique Sud et, en

⁵⁷ Service national des pêches maritimes (2012).

⁵⁸ OCDE (2009b), page 371.

⁵⁹ Service national des pêches maritimes (2009), pages 7 et 8.

⁶⁰ Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT); Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (NASCO); Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO); Commission interaméricaine du thon tropical (CIATT); Commission internationale du flétan du Pacifique (IPHC); Commission des poissons anadromes du Pacifique-Nord (NPAFC); Commission du saumon du Pacifique (PSC), Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC); et Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

association avec le Traité, en vertu d'un accord d'assistance économique entre le Département d'État des États-Unis et le Forum, le gouvernement américain verse 18 millions de dollars EU dans un fonds pour le développement économique administré par le Forum.⁶¹

61. Le soutien au secteur de la pêche aux États-Unis découle d'un certain nombre de programmes aux niveaux fédéral et infafédéral. Conformément aux normes nationales pour la conservation et la gestion des pêches, les mesures prises pour gérer la pêche sont nécessaires pour réduire autant que possible les répercussions économiques négatives sur les communautés de pêcheurs.⁶² De plus, une aide en cas de catastrophes peut être accordée en vertu de la Loi sur les pêches intérieures inter-États et de la Loi Magnuson-Stevens pour répondre à une catastrophe⁶³; en 2007, des transferts financiers publics pour un montant total de 170,4 millions de dollars EU ont été effectués au titre de l'aide en cas de catastrophes. La Loi Magnuson-Stevens habilite en outre le Service national des pêches maritimes à mettre en œuvre un programme de réduction de la capacité, tel qu'un programme de rachat de navires.⁶⁴ Il faut toutefois noter qu'en 2005-2007, les programmes de rachat de navires n'ont pas impliqué de transferts de fonds publics, tous les prêts officiels ayant été remboursés aux taux du marché au moyen de redevances sur les débarquements.⁶⁵

62. Les chiffres les plus récents concernant le soutien public au secteur de la pêche proviennent de l'OCDE pour l'année 2008. Les transferts financiers publics totaux au secteur de la pêche de capture marine, qui étaient de 2 084 millions de dollars EU, sont relativement élevés en comparaison avec d'autres pays de l'OCDE, puisqu'ils équivalent à 47% de la valeur débarquée totale, alors que dans l'OCDE dans son ensemble, ils s'élèvent à 20% de la valeur débarquée. Aux États-Unis, la majorité des transferts financiers publics concerne les services de caractère général (essentiellement l'application des lois et la surveillance, et les services de recherche/gestion). Les versements directs et les transferts pour la réduction des coûts se montent à 6% de la valeur débarquée totale, comme pour l'ensemble de l'OCDE.⁶⁶ Les importations de la plupart des produits de la pêche sont en franchise de droits (tableau AIII.1), mais des droits de douane s'appliquent à certains d'entre eux (pour l'essentiel, un petit nombre de produits transformés comme le thon, les sardines et les huîtres en conserve, le saumon fumé et la chair de crabe congelée). Ces droits de douane ont entraîné un transfert des consommateurs au secteur de la pêche d'environ 68 millions de dollars EU en 2007.⁶⁷

63. Les pêcheurs peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu pour l'essentiel de la taxe fédérale sur les carburants qu'ils paient, au motif que la plus grande part de cette taxe est destinée au Fonds pour le réseau routier (HTF) alors que le carburant pour les navires de pêche n'est pas utilisé sur le réseau routier; de même, toutes les utilisations autres que pour le réseau routier entraînent aussi une exemption des versements au HTF. La taxe fédérale sur les carburants est actuellement de 0,244 dollar EU par gallon pour le diesel et de 0,184 dollar EU par gallon pour l'essence. Le crédit d'impôt est de 0,243 dollar EU par gallon pour le diesel et de 0,183 dollar EU pour l'essence, ce qui correspond à la part de la taxe qui est destinée à l'utilisation du réseau routier. Le 0,001 dollar EU restant est versé au Fonds pour les réservoirs souterrains non étanches. Les pêcheurs sont aussi admis

⁶¹ Service national des pêches maritimes (2011c).

⁶² 16 USC 1851 Sec 301(8).PL 94-265, tel que modifié par PL 104-297, 109-479.

⁶³ 16 USC 1851 Sec 312(a).PL 94-265, tel que modifié par PL 104-297, 109-479.

⁶⁴ 16 USC 1851 Sec 312(b).PL 94-265, tel que modifié par PL 104-297, 109-479.

⁶⁵ OCDE (2009b), page 370.

⁶⁶ OCDE (2012), page 67.

⁶⁷ OCDE (2012), page 503.

à bénéficier d'avantages pour les taxes d'État et locales sur les carburants, qui vont de 0,08 dollar EU à 0,32 dollar EU par gallon dans les États côtiers.⁶⁸

3) SERVICES

i) Services environnementaux

a) Structure du marché

64. Le marché américain des services environnementaux est bien développé; sa croissance a été fortement influencée par l'élaboration de règlements environnementaux entre les années 1960 et les années 1990, aux niveaux fédéral et infafédéral. Il est en outre le plus gros marché unique de services environnementaux (tableau VI.8).

Tableau IV.8
Structure du marché des services environnementaux

Services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées	
Part du marché mondial détenue par les États-Unis (2008)	40% d'un marché de 212,6 milliards de \$EU
Nombre d'entreprises et d'employés (2010)	87 990 entreprises et 366 600 employés
Part des recettes des entreprises de distribution d'eau à capitaux publics (2010)	88%
Exportations et importations (commerce transfrontières et ventes des filiales) (2009)	0,32 milliard de \$EU et 2,7 milliards de \$EU
Principales entreprises privées	American Water Works Inc. et E Town Waters (filiales de la société allemande RWE); American States Water Company; Aqua America; California Water Services Group; Connecticut Water Inc.; United Waters (filiale de la société française Suez); U.S. Filter (filiale de la société française Veolia); Severn Trent Services (filiale de la société britannique Severn Trent Plc.); etc.
Niveau de réglementation	Fédéral (Agence pour la protection de l'environnement) et infafédéral (commissions des services publics des États)
Principaux textes législatifs	Loi sur l'assainissement de l'eau (1972); Loi sur la qualité de l'eau (1987); Fonds renouvelable de l'État pour l'assainissement de l'eau (1987); Fonds renouvelable de l'État pour l'eau potable (1997)
Objectifs principaux de la législation	Normes de qualité et de résultats, protection de l'environnement, financement d'investissements, sécurité, établissement des tarifs (pour les entreprises de services publics appartenant à des investisseurs et pour toutes les entreprises de services publics dans 12 États) et service universel
Services de traitement des déchets solides et des déchets dangereux	
Part du marché mondial détenue par les États-Unis (2008)	39%
Part des recettes détenue par le secteur privé	
Traitement des déchets solides (2010)	74%
Traitement des déchets dangereux (2010)	96%
Taille du marché, nombre d'entreprises et emplois (2010)	Déchets solides: 53,4 milliards de \$EU, 9 950 entreprises, 278 000 employés Déchets dangereux: 9 milliards de \$EU, 480 milliards de \$EU, 43 600 employés
Volume produit (2009 et 2010)	Déchets solides municipaux: 249,86 millions de tonnes (2010). Déchets dangereux: 35,3 millions de tonnes (2009)
Rapport clients secteur public/clients secteur privé (2010)	Déchets solides 59%-41%; déchets dangereux: 45%-55%

⁶⁸ Martini (2012).

Concentration (2010)	Secteur des déchets solides municipaux: les entreprises appartenant à des investisseurs cotées en bourse représentent 60% environ des recettes du traitement des déchets solides municipaux. Deux entreprises (Waste Management et Republic Services) ont généré plus de 60% de ces recettes. Secteur des déchets solides et dangereux: quatre entreprises (Waste Management Inc., Republic Services Inc., Covanta Holding Corporation et Clean Harbors Inc.) représentent quelque 65%, et deux entreprises (Waste Management Inc. et Republic Services Inc.) 48% environ du secteur
Actifs et ventes annuelles des principales entreprises de traitement de déchets installées aux États-Unis et des filiales de dépollution d'entreprises à capitaux étrangers (2008)	8,3 milliards de \$EU et 5,9 milliards de \$EU
Ventes des filiales associées à l'investissement direct, au traitement des déchets et aux services de dépollution (2010)	IED aux États-Unis: .. ^a ; investissement direct des États-Unis à l'étranger: 1,3 milliard de \$EU
Exportations et importations (2009)	Services de traitement des déchets solides: exportations: 0,15 milliard de \$EU; importations: 0,7 milliard de \$EU; Services de traitement des déchets dangereux: exportations: 0,09 milliard de \$EU; importations: 0,1 milliard de \$EU
Principales entreprises privées	Secteur des déchets solides municipaux: Waste Management Inc.; Allied Waste Industries; Republic Services; Onyx (filiale de la société française Veolia). Secteur de l'incinération: Ogden Projects; Wheelabrator Technologies et American Ref-fuel. Secteur des déchets dangereux: Clean Harbors Inc.; Onyx; Philip Services; Medical Waste Stericycle
Niveau de réglementation	Fédéral (Agence pour la protection de l'environnement) et infrafédéral (agences d'État et locales pour la protection de l'environnement)
Principaux textes législatifs	Loi sur le traitement des déchets solides (1965); Loi sur la prévention de la pollution (1990); Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (1976); Modifications relatives aux déchets dangereux et solides (1984); Loi générale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement ("Superfund") (1980)
Objectifs principaux de la législation	Normes de qualité et de résultats, protection de l'environnement, responsabilités et tarification, et service universel
Services de réduction de la pollution atmosphérique et sonore	
Recettes (2010)	Secteur des services d'ingénierie et de conseil: 1,7 milliard de \$EU. Secteur des services analytiques: 0,06 milliard de \$EU (recettes liées à la pollution atmosphérique uniquement)
Principales entreprises privées	Babcok and Wilcox; Babcock Power; General Electric; Thermo Electron; Wheelabrator; ABB Environmental Systems (Suisse); Alstom (France); Hamon Research Cottrell (Belgique); Hitz America (Japon); KWH (Allemagne); Marsulex Environmental Services (Canada); Mitsubishi Power Systems (Japon)
Niveau de réglementation	Fédéral (Agence pour la protection de l'environnement) et infrafédéral (agences d'État et locales pour la protection de l'environnement)
Principaux textes législatifs	Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (1963) et ses modifications de 1990; Loi sur la qualité de l'air (1967); Inventaire des rejets toxiques (1986); Programme de retrait progressif du plomb (1982); Programme sur le commerce et le plafonnement relatifs aux pluies acides (1990); Loi sur la lutte contre la pollution sonore (1972); Loi sur la sécurité et la santé au travail (1970); Loi sur les nuisances sonores et la capacité des aéronefs (1990)
Objectifs principaux de la législation	Normes de qualité et de résultats et protection de l'environnement
Services de dépollution et de protection de la nature et des paysages	
Part du marché mondial des services de dépollution et des services industriels détenue par les États-Unis (2010)	28,6% d'un marché de 44,8 milliards de \$EU
Recettes, nombre d'entreprises et d'emplois dans les services de dépollution et services industriels (2010)	Recettes: 12,8 milliards de \$EU; 2 060 entreprises, 108 400 employés
Exportations et importations de services de dépollution et services industriels (2009)	Exportations: 0,79 milliard de \$EU; importations: 0,5 milliard de \$EU
Principales entreprises privées	Shaw Environmental and Infrastructure Inc.; Bechtel Group Inc.; Parsons, Fluor Daniel Inc.; C2HM hill; URS Corp.; Washington Group International

Niveau de réglementation	Fédéral (Agence pour la protection de l'environnement, Army Corps of Engineers, Garde côtière, Départements de l'agriculture, du commerce, de la défense, de l'énergie, de la sécurité intérieure, du logement et du développement urbain, et de l'intérieur); et infrafédéral (agences d'État et locales pour la protection de l'environnement)
Principaux textes législatifs	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (1976); Loi générale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (CERCLA – "Superfund") (1980)
Objectifs principaux de la législation	Normes de qualité et de résultats et protection de l'environnement

.. Données non disponibles.

a Les données sur l'IED dans les filiales de services de traitement des déchets et de dépollution des États-Unis ont été retirées pour les années 2007 à 2010 pour éviter la divulgation de renseignements portant sur certaines entreprises.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements communiqués par les autorités des États-Unis.

65. Le degré d'implication du secteur privé dans les services environnementaux sur réseau (services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées, services d'élimination des déchets) reste relativement marginal aux États-Unis, la majorité des clients étant desservis par des entreprises de services publics ou coopératives (tableau IV.9).

Tableau IV.9
Implication du secteur privé dans les services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées, 2012

	Propriété privée	CEP/CET	Concession	Bail	Contrat d'exploitation/ de gestion	Externalisation
Principales caractéristiques						
Durée	Indéterminée	20 à 30 ans	20 à 30 ans	5 à 15 ans	3 à 7 ans	1 à 2 ans
Propriété des actifs	Privée	Publique	Publique	Publique	Publique	Publique
Source du capital investi	Privée	Privée	Privé	Publique	Publique	Publique
Portée des responsabilités du secteur privé	Système entier	Système entier (CEP); parties du système (CET)	Système entier	Système entier	Système entier	Parties du système
Entreprises de services publics de distribution d'eau (nombre, population desservie, production, recettes)	50% du total (16% des entreprises de services publics "à but lucratif"), desservant 11% de la population; 1,7 milliards de gallons par an
	Entreprises privées de distribution d'eau potable: 4,3 milliards de \$EU de recettes	
Entreprises de services publics de traitement des eaux usées (nombre, population desservie, production, recettes)	4 200, soit 20% du total, desservant 3% de la population	2 000 entreprises opèrent dans le cadre d'un partenariat public-privé; elles génèrent 1,5 milliard de \$EU de recettes par an.				
Services publics combinés de distribution d'eau et de traitement des eaux usées	Population recevant des services de distribution d'eau d'une entreprise à capitaux privés ou d'une entreprise municipale opérant dans le cadre d'un partenariat public-privé: 73 millions					
Entreprises de services publics de traitement des déchets solides	..					

.. Données non disponibles.

Source: Renseignements en ligne de l'Association nationale des entreprises de distribution d'eau, "Private Water Service Providers Quick Facts". Adresse consultée: http://www.nawc.org/uploads/documents-and-publications/documents/document_ecf5b3ac-c222-4b6c-b99f-a0128ae1e9aa.pdf [3 mai 2012].

b) Régime commercial

66. Les régimes commerciaux des États-Unis pour les services environnementaux paraissent très ouverts. Les États-Unis ont souscrit à des engagements complets au titre de l'AGCS concernant ces services, tels que définis dans les classifications habituelles de l'AGCS (qui n'incluent pas la distribution d'eau douce/potable).⁶⁹ Cependant, pour deux sous-secteurs, les services de voirie et les services d'enlèvement des déchets, les engagements des États-Unis se limitent aux services fournis sous contrat par le secteur privé (tableau IV.10). Les accords de libre-échange conclus par les États-Unis ne contiennent aucune réserve relative au traitement national en ce qui concerne les services environnementaux. S'agissant de l'obligation d'accès aux marchés, les modifications s'appliquant sont les mêmes que dans le cadre de l'AGCS, pour les services de voirie et les services d'enlèvement des déchets fournis sous contrat par le secteur privé. Les engagements souscrits par les États-Unis en 1994 et en 2002 au titre de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) figurent sur une liste négative et sont fondés sur la liste du document MTN.GNS/W/120. Ils incluent donc les services environnementaux, visés par les réserves énumérées à l'annexe 4 des engagements des États-Unis. Bien que les services environnementaux ne soient pas mentionnés expressément dans ces réserves, la réserve relative aux "services publics" englobe certains services environnementaux. Les engagements concernant les marchés publics dans les divers accords de libre-échange conclus par les États-Unis reflètent cette exclusion, même si, dans la plupart des cas, le libellé est légèrement différent.⁷⁰ Le régime appliqué est très ouvert, y compris pour les services fournis par contrat par le secteur public, et les entreprises étrangères sont présentes en grand nombre et bénéficient du traitement national.

Tableau IV.10
Résumé des régimes commerciaux pour les services environnementaux

Sous-secteurs ^a	AGCS ^b	ALE ^c	Régime appliqué
6A Services de traitement des eaux usées fournis sous contrat par le secteur privé	1) 2) 3) néant pour l'accès aux marchés et le traitement national 4) non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" pour l'accès aux marchés, et néant pour le traitement national	Aucune restriction au traitement national. Traitement identique à celui prévu au titre de l'AGCS pour l'obligation en matière d'accès aux marchés (qui définit la portée des services visés) ^d	Aucune restriction
6B Services d'enlèvement des ordures fournis sous contrat par le secteur privé			"Il n'y a aucune mesure connue imposée spécifiquement aux fournisseurs étrangers de services de traitement des déchets."

⁶⁹ La distribution d'eau douce est souvent considérée comme un service environnemental fourni conjointement avec le service de traitement des eaux usées, par la même entreprise de services publics, et inscrit sur la même facture. Cependant, les avis divergent sur la question de savoir dans quelle catégorie les services de distribution d'eau devraient figurer. La catégorie des services environnementaux des dispositions de la CPC fait uniquement référence aux services de voirie et ajoute que les "services de collecte, de purification et de distribution d'eau sont classés dans la sous-catégorie 18000 (Eau naturelle)", cette dernière figurant dans la section de la CPC réservée aux produits. La version la plus récente de la CPC (CPC 2) a inclus les "services de distribution d'eau" à la section 8 ("Services aux entreprises et production sous contrat"). Lors des discussions concernant la classification qui se sont tenues au Comité des engagements spécifiques, une proposition suggérant d'inscrire la collecte, la purification et la distribution d'eau dans la section des services environnementaux a été rejetée par plusieurs Membres. En revanche, les publications pertinentes relatives aux services environnementaux tendent à aborder à la fois les services de distribution d'eau et les services de traitement des eaux usées et il est fait référence à la distribution d'eau comme service environnemental dans plusieurs accords commerciaux préférentiels ne concernant pas les États-Unis.

⁷⁰ Identique aux "services publics" mentionnés dans l'AGCS pour l'accord avec Singapour, "services publics: tous" dans les ALE conclus avec l'Australie, Bahreïn, le Chili, le Maroc, Oman, le Pérou, la République dominicaine et l'Amérique centrale, et la Colombie.

Sous-secteurs ^a	AGCS ^b	ALE ^c	Régime appliqué
6C Services de voirie et services analogues	1) 2) 3) néant pour l'accès aux marchés et le traitement national	Aucune restriction au traitement national.	Aucune restriction
6D Autres services environnementaux (purification des gaz brûlés, lutte contre le bruit, protection de la nature et du paysage et autres services de protection de l'environnement non classés ailleurs)	4) non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" pour l'accès aux marchés, et néant pour le traitement national	Traitement identique à celui prévu au titre de l'AGCS pour l'obligation en matière d'accès aux marchés (qui définit la portée des services visés)	"Le marché des États-Unis pour les services de réduction de la pollution sonore est ouvert aux importations et aux investisseurs étrangers. De nombreuses entreprises européennes, canadiennes et japonaises ont acquis des entreprises américaines ou établi des filiales aux États-Unis, et certaines poursuivent des opérations de fabrication et d'ingénierie sur le marché américain." "Les États-Unis n'imposent aucune restriction commerciale connue visant spécifiquement les fournisseurs étrangers de services de dépollution et de protection de la nature et du paysage, ni de restrictions visant l'investissement étranger dans ces secteurs d'activité."

- a L'ordre et la structure des sous-secteurs suivent les engagements souscrits par les États-Unis au titre de l'AGCS, et non la CPC.
- b Tous les engagements concernant l'environnement souscrits par les États-Unis au titre de l'AGCS sont précisés par deux notes de bas de page: la note 19, qui stipule ce qui suit: "Dans chacun des sous-secteurs ci-après, les engagements des États-Unis sont limités aux activités suivantes: exploitation et installation de systèmes nouveaux ou déjà existants de nettoyage, de remise en état, de prévention et de surveillance de l'environnement; services de contrôle de la qualité de l'environnement et de réduction de la pollution; entretien et réparation des équipements et systèmes écologiques qui ne sont pas déjà couverts par des engagements des États-Unis concernant l'entretien et la réparation de matériel; étude, évaluation et surveillance locales de l'environnement; prélèvement d'échantillons; formation sur le terrain ou dans les locaux de service; consultations concernant ce qui précède"; et la note 20, qui stipule ce qui suit: "Cette offre concernant les transports ne saurait en aucune façon être interprétée comme annulant et remplaçant les autres engagements des États-Unis concernant les transports ou les exemptions NPF dans ce domaine." (Document de l'OMC GATS/SC/90 du 15 avril 1994, page 62).
- c À l'exception de l'accord conclu avec la Jordanie, les ALE des États-Unis sont des accords de liste négative qui ne sont pas comparables tels quels à l'AGCS, qui suit une approche positive pour l'énumération des engagements. Cependant, les engagements souscrits dans les ALE et au titre de l'AGCS sont généralement similaires et très libéraux. Aux fins du présent tableau, les ALE concernés sont les suivants: ALENA, EU-Jordanie, EU-Chili, EU-Singapour, EU-Australie, EU-Maroc, ALEAC-RD, EU-Bahreïn, EU-Oman, EU-Pérou, EU-Corée et EU-Colombie.
- d Le texte exact de la réserve en vertu de laquelle les engagements des États-Unis au titre de l'AGCS en ce qui concerne l'obligation en matière d'accès aux marchés sont incorporés dans l'ALE s'articule comme suit: "les États-Unis se réservent le droit d'adopter ou de maintenir toute mesure qui ne soit pas incompatible avec les engagements des États-Unis au titre de l'article XVI de l'AGCS". De plus, la portée de l'engagement en matière de traitement national concernant les services de voirie et d'enlèvement des ordures ne se limite pas aux services fournis sous contrat par le secteur privé.

Source: Secrétariat de l'OMC; Commission du commerce international des États-Unis (2004), *Solid and Hazardous Waste Services: An Examination of U.S. and Foreign Markets*, pages 3 à 11 et 3 à 12, avril. Adresse consultée: <http://www.usitc.gov/publications/332/pub3679.pdf>; Commission du commerce international des États-Unis (2005), *Air and Noise Pollution Abatement Services: An Examination of U.S. and Foreign Markets*, pages 4 à 12, avril. Adresse consultée: <http://www.usitc.gov/publications/docs/pubs/332/pub3761.pdf>; et Commission du commerce international des États-Unis (2004), *Remediation and Nature and Landscape Protection Services: An Examination of U.S. and Foreign Markets*, pages 3 à 17, octobre. Adresse consultée: <http://www.usitc.gov/publications/332/pub3727.pdf>.

ii) Services financiers

a) Aperçu du secteur

67. La part du secteur des services financiers dans le PIB des États-Unis était de 8,5% en 2010, dont 47% générés par les activités bancaires, 33% par l'assurance, 16% par le commerce des valeurs mobilières et le reste par les fonds, sociétés fiduciaires et autres instruments financiers.⁷¹ Ces dix dernières années, les États-Unis ont enregistré des excédents commerciaux dans les services financiers et des déficits commerciaux dans l'assurance. En 2010, les exportations de services financiers, à l'exclusion de l'assurance, s'élevaient à 66,4 milliards de dollars EU, tandis que les importations se montaient à 13,8 milliards de dollars EU. Cette même année, les exportations de services d'assurance

⁷¹ Renseignements en ligne du Bureau des analyses économiques, "Industry Economic Accounts". Adresse consultée: <http://www.bea.gov/industry>.

ont atteint 14,6 milliards de dollars EU et les importations 61,8 milliards de dollars EU. Les États-Unis vendent plus de services financiers par l'intermédiaire des filiales étrangères de leurs entreprises qu'ils n'en achètent auprès des filiales d'entreprises étrangères établies sur leur territoire. En 2009, les ventes de services financiers, y compris l'assurance, à des personnes étrangères par des sociétés multinationales américaines se sont élevées à 226 milliards de dollars EU, tandis que les ventes de services financiers à des ressortissants américains par des sociétés multinationales étrangères étaient de 147 milliards de dollars EU.⁷²

68. Fin mars 2011, les États-Unis comptaient 1 711 "grandes" banques commerciales, chacune détenant des actifs consolidés d'au moins 300 millions de dollars EU. Leurs actifs totaux consolidés s'élevaient à 12 000 milliards de dollars EU, dont 87% d'actifs nationaux.⁷³

69. Fin mars 2012, les banques étrangères de 57 pays et territoires avaient des bureaux aux États-Unis.⁷⁴ Les actifs détenus par ces bureaux totalisaient 3 200 milliards de dollars EU (21,8% des actifs totaux du système bancaire commercial des États-Unis), tandis que leurs dépôts se montaient à 1 700 milliards de dollars EU (16,9% des dépôts totaux du système bancaire commercial des États-Unis). La part des bureaux américains de banques étrangères dans les prêts totaux accordés par des banques commerciales était de 15,3% fin mars 2012.⁷⁵

70. Le marché de l'assurance des États-Unis est le plus gros marché mondial, les primes d'assurance brutes s'élevant à 1 200 milliards de dollars EU en 2011, soit 26,2% du marché mondial, dont 537 milliards de dollars EU pour l'assurance-vie et l'assurance maladie et 667 milliards de dollars EU pour l'assurance dommages aux biens et l'assurance-accidents.⁷⁶ Les États-Unis se placent au 14^{ème} rang mondial en termes de primes d'assurance par habitant, avec 3 846 dollars EU par habitant en 2011. Le taux de pénétration du secteur de l'assurance (primes exprimées en pourcentage du PIB) était de 8,1% en 2011.

71. Les États-Unis ont le plus gros marché des valeurs mobilières au monde.⁷⁷ Fin 2011, la capitalisation boursière était de 15 600 milliards de dollars EU, ce qui représente environ 103% du PIB des États-Unis, tandis que la valeur des actions négociées sur les bourses américaines se montait à 30 800 milliards de dollars EU, soit 204% environ du PIB des États-Unis.⁷⁸

⁷² Renseignements en ligne du Bureau des analyses économiques. Adresse consultée: <http://www.bea.gov/>; et Koncz-Bruner and Flatness (2011).

⁷³ Renseignements en ligne de la Réserve fédérale, "Statistical Release: Large Commercial Banks as of 31 March 2011". Adresse consultée: <http://www.federalreserve.gov/releases/lbr/current/default.htm>.

⁷⁴ Voir les renseignements en ligne de la Réserve fédérale, "U.S. Offices of Foreign Banking Organizations by Country, 31 March 2012". Adresse consultée: <http://www.federalreserve.gov/releases/iba/201203/bycntry.htm>.

⁷⁵ Les bureaux américains de banques étrangères incluent les banques à capitaux étrangers et les succursales et agences américaines de banques étrangères. Voir les renseignements en ligne de la Réserve fédérale, "Share Data for U.S. Offices of Foreign Banking Organizations". Adresse consultée: <http://www.federalreserve.gov/releases/iba/fboshr.htm>.

⁷⁶ Swiss Re (2012).

⁷⁷ McKinsey Global Institute (2011), Exhibit E2.

⁷⁸ Voir les renseignements en ligne de la Banque mondiale, "World Development Indicators". Adresse consultée: data.worldbank.org. La capitalisation boursière est la valeur du marché de la totalité des sociétés nationales cotées en bourse, et la valeur des actions négociées est le montant total annuel des transactions sur les actions des entreprises cotées en bourse. D'après les données communiquées par le Bureau du recensement, à la fin de l'année 2010, la capitalisation boursière aux États-Unis représentait quelque 32% de la capitalisation boursière de l'ensemble des places boursières à travers le monde. Voir les renseignements en ligne du Bureau

b) Évolution du contexte législatif et réglementaire

72. La principale réforme de la réglementation depuis le dernier examen, la Loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur (Pub.L. 111-203, H.R. 4173) (Loi Dodd-Frank), est entrée en vigueur le 21 juillet 2010.⁷⁹ Comme il est indiqué dans son paragraphe d'introduction, les objectifs de la Loi consistent, entre autres, à promouvoir la stabilité financière, à renoncer au principe du renflouement systématique des grandes banques ("too big to fail"), à mettre un terme aux plans de sauvetage financiers, à protéger les contribuables et à protéger les consommateurs contre les pratiques abusives dans la fourniture des services financiers.⁸⁰ La Loi n'introduit pas de restrictions en matière d'accès aux marchés ou de traitement national, mais établit un nouveau cadre réglementaire global et élargit la portée de la réglementation à de nouveaux marchés, entités et activités.

73. Au total, la Loi Dodd-Frank énonce 398 prescriptions relatives à l'établissement de règles par 20 organismes de réglementation, un processus qui est encore en cours. Au 1^{er} juin 2010, 110 des prescriptions (27,6%) avaient abouti à des règles finalisées; des règles avaient été proposées mais n'étaient pas encore finalisées pour 144 autres prescriptions (36,2%); et aucune règle n'avait encore été proposée pour les 144 prescriptions restantes (36,2%).⁸¹

74. L'article 173 de la Loi Dodd-Frank (Accès au marché financier des États-Unis par des établissements étrangers) introduit des modifications aux articles 7 d) 3) et 7 e) 1) de la Loi de 1978 sur les activités bancaires internationales et à l'article 15 de la Loi de 1934 sur les opérations de bourse. La Loi modifiée sur les activités bancaires internationales exige désormais explicitement que, lorsqu'il examine une demande d'établissement aux États-Unis d'un bureau d'une banque étrangère qui présente un risque pour la stabilité du système financier américain, le Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale détermine si le pays d'origine de la banque étrangère a adopté, ou fait des progrès notables en vue d'adopter, un système approprié de réglementation financière pour son propre système financier afin d'atténuer le risque en question.⁸² Les nouvelles modifications habilitent en outre le Conseil des gouverneurs à ordonner, en l'absence de ces critères, l'arrêt des activités des bureaux américains de banques étrangères présentant un tel risque. De la même manière, la Commission des opérations de bourse (SEC) est maintenant tenue, lorsqu'elle examine la demande d'établissement d'un courtier ou négociant étranger qui présente un risque, de tenir compte des mêmes critères concernant la réglementation du pays d'origine. La SEC est aussi expressément autorisée à abroger l'autorisation d'exercer de ce courtier ou négociant étranger si le pays d'origine n'a pas pris les mesures requises.

du recensement, "Statistical Abstract of the United States 2012, Table 1397: U.S. and Foreign Stock Markets-Market Capitalization and Value of Shares Traded: 2002 to 2010". Adresse consultée: <http://www.census.gov/compendia/statab/>.

⁷⁹ Renseignements en ligne de la Bibliothèque du Congrès, "THOMAS Home: Bills, Resolutions: Bill Summary & Status: 111th Congress (2009-2010): H.R.4173: All Information". Adresse consultée <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/bdquery/z?d111:HR04173:@@L&summ2=m&#major%20actions>.

⁸⁰ Commission du Sénat sur la banque, le logement et la ville (non daté).

⁸¹ Davis Polk Dodd-Frank (2012).

⁸² Les autres critères appliqués pour l'approbation des demandes sont énoncés dans la Loi de 1978 sur les activités bancaires internationales, dont le texte est disponible sur le site Web de la FDIC (<http://www.fdic.gov/regulations/laws/rules/8000-4800.html>), et dans la Loi de 1934 sur les opérations de bourse, dont le texte est disponible sur le site Web de la SEC (<http://www.sec.gov/about/laws.shtml#secexact1934>).

75. L'article 604 d) de la Loi Dodd-Frank modifie l'article 3 c) de la Loi de 1956 sur les holdings bancaires (12 USC 1842(c)) et oblige le Conseil de la Réserve fédérale, lorsqu'il examine une proposition d'acquisition, de fusion ou de consolidation, à "prendre en considération la question de savoir dans quelle mesure une proposition d'acquisition, de fusion ou de consolidation entraînerait des risques plus grands ou plus concentrés pour la stabilité du système bancaire ou financier des États-Unis".⁸³

76. La Loi Dodd-Frank apporte d'importantes modifications à la structure réglementaire des services financiers des États-Unis. Elle supprime le Bureau de surveillance des caisses d'épargne, dont les fonctions ont été transférées à la Réserve fédérale, à la Société fédérale d'assurance-dépôts (FDIC) et au Bureau du Contrôleur de la monnaie (OCC).⁸⁴ La Loi établit en outre un Conseil de surveillance de la stabilité financière (FSOC), qui a pour tâche principale la surveillance macroprudentielle globale du système financier des États-Unis et qui a donc reçu pour mandat de surveiller, d'identifier et de répondre aux risques systémiques posés par les établissements, produits et activités financiers.⁸⁵ Le FSOC, sorte d'organisme de réglementation "faîtier", peut formuler des recommandations dans les limites de son mandat, mais n'a pas de pouvoirs d'exécution immédiats.

77. La Loi établit plusieurs offices, comités et bureaux au sein des organismes de réglementation existants: le Bureau de protection financière des consommateurs (CFPB) (un bureau indépendant du Système de la Réserve fédérale qui inclut un Office de l'éducation financière, un Bureau de l'équité dans le traitement des prêts et de l'égalité des possibilités et un Bureau de la protection financière des Américains du troisième âge); le Bureau du défenseur des investisseurs (OIA); le Bureau des notations de crédit (OCR); et le Comité consultatif des investisseurs (IAC) (qui relèvent tous de la Commission des opérations de bourse); et le Bureau fédéral des assurances (FIO) et le Bureau de la recherche financière (OFR), qui dépendent du Département du Trésor.

78. Le Bureau de protection financière des consommateurs a pour mandat de réglementer l'offre et la fourniture de produits et de services financiers aux consommateurs conformément aux lois fédérales de protection financière des consommateurs. Ce faisant, le Bureau veillera, entre autres choses, à ce que les entités visées (à savoir les institutions de dépôts assurées et les coopératives de crédit dont les actifs sont supérieurs à 10 milliards de dollars EU) respectent les lois et règlements fédéraux de protection financière des consommateurs, prendra les mesures d'exécution appropriées en cas de violation et publiera des nouvelles règles, ordonnances et lignes directrices pour la mise en œuvre des lois fédérales de protection financière des consommateurs.⁸⁶

79. Le nouveau Bureau fédéral des assurances a reçu pour mandat de surveiller la plus grande partie du secteur de l'assurance, de recommander l'adoption de règlements en matière d'assurance et

⁸³ Pour un exemple d'application de ladite disposition, voir l'Ordonnance n° 2012-4 (du 9 mai 2012) du Conseil de la Réserve fédérale.

⁸⁴ La charte relative à l'économie est toutefois maintenue.

⁸⁵ Le FSOC, constitué de dix membres ayant le droit de vote (neuf organismes fédéraux de réglementation financière et un membre indépendant ayant des compétences en matière d'assurance) et de cinq membres sans droit de vote, est présidé par le Secrétaire au Trésor. Des détails supplémentaires sont disponibles via les renseignements en ligne du Département du Trésor, "Financial Stability Oversight Council". Adresse consultée:

<http://www.treasury.gov/initiatives/fsoc/Documents/2012%20Financial%20Stability%20Oversight%20Council.pdf>.

⁸⁶ Le Bureau sera dirigé par un directeur nommé par le Président et dont la nomination pour un mandat de cinq ans est entérinée par le Sénat. Même si le Bureau aura ses quartiers au sein de la Réserve fédérale, il est indépendant et le Conseil de la Réserve fédérale ne peut interférer dans ses fonctions ou dans la nomination de son personnel.

de coordonner les efforts déployés au niveau fédéral concernant les questions prudentielles internationales liées à l'assurance. Tous les types d'assurance relèveront des compétences du nouveau Bureau, à l'exception de l'assurance-maladie, de certains types d'assurance pour les soins de longue durée et de l'assurance-récoltes.

80. S'agissant de la réforme des produits dérivés, la Loi Dodd-Frank donne autorité à la Commission des opérations de bourse (SEC) et à la Commission du marché à terme des marchandises (CFTC) pour réglementer les produits dérivés négociés de gré à gré, y compris la compensation, la déclaration et le commerce de certains produits, ainsi que les entités qui achètent et vendent ces produits. Certains produits dérivés de gré à gré devront être négociés sur des marchés réglementés ou des plates-formes de transactions, et les échanges devront être soumis à des chambres de compensation. Celles-ci doivent soumettre des propositions aux autorités de réglementation avant d'accepter la compensation de swaps ou de swaps de titres, et les autorités de réglementation seront tenues d'évaluer quelles opérations de swap et swap de titres seront soumises à une compensation centrale. De plus, les autorités de réglementation seront habilitées à imposer des prescriptions en matière de capital, de marge, de déclaration, de tenue de registre et de conduite aux courtiers de swaps (Swap dealers), aux courtiers de swaps de titres, aux principaux opérateurs de swaps (Major Swap Participants) et aux principaux opérateurs de swaps de titres, afin de garantir, entre autres choses, qu'ils disposent des ressources financières adéquates pour s'acquitter de leurs responsabilités. Les banques qui sont des institutions de dépôts assurées seront tenues de céder leurs opérations de négoce de produits dérivés les plus risquées à des filiales si elles veulent continuer de bénéficier d'une aide fédérale; elles seront toutefois autorisées à conserver les opérations pour les swaps de taux d'intérêt, les swaps de change et les swaps d'or et d'argent.

81. Conformément au titre IX, section C de la Loi Dodd-Frank (Améliorations de la réglementation des agences de notation de crédit), les agences de notation de crédit seront assujetties à une surveillance réglementaire supplémentaire de la part de la SEC. Les organismes nationalement reconnus de notation statistique (NRSRO) seront tenus de divulguer leurs méthodologies, leur utilisation de tierces parties dans le cadre des mesures de vigilance, ainsi que leurs antécédents en matière de notation. La SEC peut retirer son autorisation d'exercer à une agence de notation de crédit si les prescriptions réglementaires ne sont pas respectées après quelque temps.⁸⁷

c) La "règle Volcker"

82. La règle Volcker, telle qu'énoncée à l'article 619 de la Loi Dodd-Frank (Interdictions des opérations pour compte propre et de certaines relations avec les fonds spéculatifs et les fonds de capital-investissement) contient en général deux interdictions.⁸⁸ Elle interdit aux "entités bancaires" (institutions de dépôts assurées, holdings bancaires et leurs succursales ou filiales) d'effectuer pour leur propre compte des opérations à court terme sur tout titre ou produit dérivé ou certains autres instruments financiers, sous réserve de certaines exceptions. De plus, elle interdit aux "entités bancaires" d'acquérir ou de conserver toute prise de participation ou de partenariat ou tout autre droit de propriété dans un fonds spéculatif ou un fonds de capital-investissement, ou de parrainer de tels fonds, sous réserve de certaines exceptions. Le terme "entités bancaires" englobe les banques

⁸⁷ Voir également "Proposed Rules for Nationally Recognized Statistical Rating Organizations", SEC, titre 17 du CFR, parties 232, 240, 249 et 249b, publication n° 34-64514; fichier n° S7-18-11 RIN 3235-AL15.

⁸⁸ Le règlement d'application n'était pas finalisé au moment de la rédaction du présent document. Voir l'avis de projet de règlement "Prohibitions and Restrictions on Proprietary Trading and Certain Interests In, and Relationships With, Hedge Funds and Private Equity Funds", communiqué de presse du Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale, 11 octobre 2011. Adresse consultée: <http://www.federalreserve.gov/newsevents/press/bcreg/20111011a.htm>.

étrangères qui ont des succursales ou des agences aux États-Unis ou qui possèdent des banques ou des sociétés de crédit commercial américaines aux États-Unis. Ces banques, ainsi que leurs holdings-mères, sont mentionnées dans la réglementation des États-Unis sous le terme "organismes bancaires étrangers".

Interdiction des "opérations pour propre compte"

83. Conformément à l'article 619 de la Loi Dodd-Frank, les investissements réalisés "pour le compte commercial" d'une entité bancaire visée seraient réputés être pour propre compte et donc interdits.⁸⁹ Il y a toutefois des exemptions. L'article 619 autorise expressément les transactions commerciales i) de bons du Trésor (par exemple les titres émis par le gouvernement des États-Unis ou un organisme public américain, par des entreprises soutenues par l'État et par des administrations d'État et locales); ii) en rapport avec la souscription ou la tenue de marché, pour le compte de clients; et iii) effectuées par une compagnie d'assurance uniquement pour son compte général. De plus, la Loi autorise certaines activités de couverture de risques, ainsi que les opérations pour compte propre intervenant "uniquement hors du territoire des États-Unis" et menées par une entité bancaire qui n'est pas contrôlée directement ou indirectement par une entité bancaire constituée en droit américain au niveau fédéral ou d'un État. Cependant, la Loi interdit aux entités bancaires visées d'effectuer l'une ou l'autre de ces transactions ou activités exemptées si cela devait impliquer un conflit d'intérêt majeur entre l'entité et ses clients, exposer à des actifs ou des stratégies commerciales à haut risque ou créer une menace pour la sécurité et la solidité de l'entité bancaire ou pour la stabilité financière des États-Unis.

Interdiction de l'investissement dans un fonds ou du parrainage d'un fonds

84. Comme indiqué plus haut, la Loi Dodd-Frank interdit aux entités bancaires d'acquérir ou de conserver toute prise de participation dans un fonds spéculatif ou un fonds de capital-investissement, ou de parrainer de tels fonds. La Loi définit un "fonds spéculatif" et un "fonds de capital-investissement" de manière à inclure tout émetteur qui serait considéré comme une société de placement au titre de la Loi de 1940 sur les sociétés de placement, à l'exception des sociétés relevant de l'article 3 c) 1) ou 3 c) 7) de ladite loi.⁹⁰

85. La Loi Dodd-Frank autorise néanmoins une entité bancaire à organiser et à proposer un fonds spéculatif ou un fonds de capital-investissement si: i) elle fournit de bonne foi des services de conseil

⁸⁹ Aux termes de la Loi Dodd-Frank, le terme "opération pour propre compte" désigne le fait de mener, en tant que souscripteur pour le compte commercial de l'entité bancaire ou de l'établissement financier non bancaire sous la supervision du comité de direction, toute opération d'achat ou de vente, d'acquisition ou de cession sous une autre forme, de tout titre, produit dérivé, contrat de vente d'un produit pour sa livraison ultérieure, de toute option sur ledit titre, produit dérivé ou contrat, ou de tout autre titre ou instrument financier qui pourrait être déterminé dans le règlement d'application par les organismes bancaires fédéraux compétents, la Commission des opérations de bourse et la Commission du marché à terme des marchandises. Le terme "compte commercial" est défini par la Loi comme tout compte utilisé pour l'acquisition ou la prise de participation dans les titres et les instruments décrits dans la définition du terme "opération pour compte propre", principalement aux fins d'une vente dans un futur proche (ou dans l'intention de revendre lesdits titres ou instruments afin de tirer profit des fluctuations de prix à court terme), ainsi que tout autre compte de ce type qui pourrait être déterminé dans le règlement d'application par les organismes bancaires fédéraux compétents, la Commission des opérations de bourse et la Commission du marché à terme des marchandises (Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act. Adresse consultée: <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/BILLS-111hr4173enr/pdf/BILLS-111hr4173enr.pdf>).

⁹⁰ Voir la Loi de 1940 sur les sociétés de placement. Adresse consultée: <http://www.sec.gov/about/laws/ica40.pdf>.

en matière de fonds, de questions fiduciaires ou d'investissement; ii) le fonds est organisé et proposé uniquement en rapport avec ces services et seulement aux clients de services offerts par l'entité bancaire; iii) elle ne détient aucun droit de propriété dans le fonds, à l'exception d'un investissement *de minimis*; iv) elle ne garantit, ni n'assume, ni n'assure d'autre manière les obligations ou le rendement du fonds; v) elle n'a pas le même nom que le fonds, ni un nom similaire à celui-ci; vi) aucun directeur ou employé de l'entité bancaire ne détient un droit de propriété dans le fonds; et vii) l'entité bancaire indique par écrit aux investisseurs du fonds que toute perte dans le fonds sera supportée exclusivement par les investisseurs, et non par l'entité bancaire elle-même.

86. Malgré l'interdiction générale, une entité bancaire peut effectuer un investissement "*de minimis*" dans un fonds qu'elle conseille, aux fins de donner au fonds un capital de départ suffisant pour attirer des investisseurs indépendants. Cet investissement ne doit pas dépasser 3% du total des droits de propriété du fonds dans un délai d'un an après son établissement (le Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale peut prolonger ce délai pour deux ans) et doit être "négligeable" pour l'entité bancaire; il ne faut en aucun cas que la totalité des intérêts de l'entité bancaire dans l'ensemble des fonds de ce type ne dépasse 3% de son capital de catégorie 1.

d) Nouveau régime pour les conseillers en placements privés

87. L'article 403 de la Loi Dodd-Frank a abrogé "l'exemption relative aux conseillers en placements privés" énoncée à l'article 203 b) 3) de la Loi de 1940 sur les conseillers en placements. L'exemption permettait aux conseillers ayant moins de 15 clients de ne pas s'enregistrer auprès de la SEC et les autorisait à compter chaque fonds comme un client, plutôt que de compter chaque client associé à un fonds. En supprimant cette exemption, la Loi étend les prescriptions en matière d'enregistrement au titre de la Loi sur les conseillers en placement à la quasi-totalité des conseillers en placements privés (fonds spéculatifs et fonds capital-investissement). Les règles finales mettant en œuvre la disposition en question ont été publiées par la SEC le 22 juin 2011 et il a été demandé aux conseillers assujettis à ces règles de s'enregistrer auprès de la SEC avant le 30 mars 2012.⁹¹ L'enregistrement implique de strictes obligations en matière de réglementation et de conformité.

88. Les règles de la SEC établissent trois nouvelles exemptions aux prescriptions en matière d'enregistrement de la Loi sur les conseillers en placement pour i) les conseillers en fonds de capital-risque uniquement; les conseillers en placements privés uniquement disposant de moins de 150 millions de dollars EU d'actifs gérés aux États-Unis; et iii) certains conseillers étrangers sans établissement aux États-Unis. Pour être admis dans cette dernière catégorie, selon les règles finales, un conseiller doit se conformer aux exigences suivantes: a) ne pas avoir d'établissement aux États-Unis; b) avoir au total moins de 15 clients aux États-Unis et d'investisseurs aux États-Unis participant à des placements privés recommandés par le conseiller; c) avoir moins de 25 millions de dollars EU d'actifs totaux à gérer imputables à des clients aux États-Unis et à des investisseurs aux États-Unis participant à des placements privés recommandés par le conseiller; et d) ne pas se présenter de manière générale au public aux États-Unis comme conseiller en placements. Les conseillers non américains peuvent également se prévaloir des deux autres exemptions.

89. Tous les conseillers doivent communiquer des renseignements sur leur activité de conseillers, y compris les types de clients, leurs employés et leurs services de conseil, toute pratique commerciale qui risquerait d'entraîner d'importants conflits d'intérêts, leurs activités autres que le conseil, et leurs liens avec le secteur de la finance. Les conseillers en placements privés doivent également communiquer des renseignements concernant chacun des fonds qu'ils conseillent.

⁹¹ Commission des opérations de bourse (2011).

e) Institutions financières d'importance systémique (SIFI)

90. En vertu de l'article 113 de la Loi Dodd-Frank, le FSOC peut déterminer qu'une institution financière non bancaire américaine ou étrangère doit faire l'objet d'une surveillance de la part du Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale et être assujettie à des normes prudentielles en matière d'activités financières si l'ampleur des difficultés financières de l'institution ou la nature ou la variété de ses activités risquent de mettre en péril la stabilité financière des États-Unis. L'article 115 de la Loi assujettit également les holdings bancaires (américaines ou étrangères) disposant de plus de 50 milliards de dollars EU d'actifs à une surveillance et à des normes prudentielles accrues. Le FSOC a) tiendra dûment compte des principes du traitement national et de l'égalité des possibilités de concurrence; et b) évaluera dans quelle mesure l'entreprise étrangère ou établie à l'étranger est assujettie, sur une base consolidée, à des normes dans le pays hôte qui sont comparables à celles appliquées aux États-Unis.

91. Le 3 avril 2012, le FSOC a publié une règle finale et des directives d'interprétation concernant l'application des prescriptions énoncées à l'article 113.⁹²

92. Le FSOC doit prendre en considération onze facteurs lorsqu'il évalue si une institution financière non bancaire doit être assujettie à une surveillance accrue (article 113 a) 2)). Il a réparti ces facteurs en six catégories: taille, interdépendance, substituabilité, degré d'endettement, risque de liquidité et asynchronisme des échéances, et supervision réglementaire existante. Les trois premiers facteurs ont trait à l'incidence potentielle des difficultés financières de l'institution sur l'économie au sens large; et les trois autres portent sur la vulnérabilité d'une institution aux difficultés financières.

93. Le processus de détermination du FSOC comporte trois étapes: i) réduire le nombre d'institutions visées par l'examen en appliquant des valeurs seuils relatives à la taille, à l'interdépendance, au degré d'endettement, au risque de liquidité et à l'asynchronisme des échéances⁹³; ii) analyser la menace que chaque institution pourrait représenter pour la stabilité financière des États-Unis en se fondant sur les renseignements disponibles à partir de sources publiques et réglementaire existantes et en utilisant le cadre des six catégories décrites ci-dessus; et iii) identifier les institutions qui méritent d'être examinées de façon plus approfondie à cette troisième étape. Les institutions recevront un avis les informant qu'elles peuvent faire l'objet d'une proposition de détermination et auront la possibilité de présenter des documents et de discuter de la situation avec le FSOC. Celui-ci réexaminera ses déterminations chaque année.

f) Réformes du marché des swaps

94. Le titre VII de la Loi Dodd-Frank établit un cadre réglementaire global pour les swaps et les swaps de titres. Il exige, entre autres choses, que les courtiers de swaps s'enregistrent auprès de la CFTC, que les courtiers de swaps de titres s'enregistrent auprès de la SEC et que les swaps et swaps

⁹² "Final Rule and Interpretive Guidance on the Authority to Require Supervision and Regulation of Certain Nonbank Financial Companies". Adresse consultée: <http://www.treasury.gov/initiatives/fsoc/Documents/Nonbank%20Designations%20-%20Final%20Rule%20and%20Guidance.pdf>.

⁹³ Ainsi, une institution sera assujettie à un examen supplémentaire si elle atteint à la fois la valeur seuil pour la taille (50 milliards de dollars EU d'actifs consolidés totaux) et l'une des autres valeurs seuils (30 milliards de dollars EU de swaps sur défaillance notionnels bruts en souffrance pour lesquels l'institution est l'entité de référence; 3,5 milliards de dollars EU de passifs dérivés; 20 milliards de dollars EU de dettes totales en souffrance; ratio d'endettement 15:1 des actifs consolidés totaux par rapport au capital total; et taux d'endettement à court terme de 10% de l'encours total de la dette avec une échéance de moins de 12 mois par rapport aux actifs consolidés totaux.

de titres soient négociés dans une bourse et compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale afin de réduire les risques systémiques. De plus, les sociétés qui utilisent les swaps sont assujetties à de nouvelles prescriptions réglementaires, commerciales et opérationnelles, tandis que les courtiers, les contreparties et autres opérateurs sur le marché des swaps doivent désormais respecter de nouvelles prescriptions en matière de compensation, de marge et de garantie, des obligations de tenue de registre et de déclaration et de nouvelles solutions d'exécution de transactions.

95. Les articles 722 et 772 du titre VII de la Loi Dodd-Frank établissent la portée territoriale des compétences de la CFTC et de la SEC sur le marché des swaps et des swaps de titres. L'article 722 d) dispose que les compétences de la CFTC s'étendent aux activités hors des États-Unis si ces activités ont "un lien direct et important avec des activités aux États-Unis ou un effet sur le commerce aux États-Unis". L'article 772 dispose que les règlements de la SEC ne s'appliquent pas à une personne exerçant des activités commerciales concernant des swaps de titres hors de la juridiction des États-Unis. À ce jour, la CFTC et la SEC n'ont donné que peu d'indications quant à l'application transfrontières des réformes du marché des swaps, mais la CFTC a signalé qu'elle entendait publier prochainement une proposition de règle et quelques directives d'interprétation au sujet de la disposition énoncée à l'article 722 d) de la Loi.⁹⁴

⁹⁴ Renseignements en ligne de la Commission du marché à terme des marchandises, "Remarks by CFTC's Chairman Gary Gensler on Derivatives and the Cross-Border Application of Dodd-Frank Swap Market Reforms", Déjeuner des membres de l'Institute of International Bankers, 14 juin 2012. Adresse consultée: <http://www.cftc.gov/PressRoom/SpeechesTestimony/opagensler-116>.

BIBLIOGRAPHIE

Administration de l'économie et des statistiques et Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis (2012), *Intellectual Property and the U.S. Economy: Industries in Focus*, mars. Adresse consultée: http://www.uspto.gov/news/publications/IP_Report_March_2012.pdf [mai 2012].

Andrews, A. et R. Pirog (2012), *The Strategic Petroleum Reserve: Authorization, Operation, and Drawdown Policy*, CRS Report R42460, 25 avril. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/189136.pdf>.

Association américaine des industries de l'enregistrement (2012), *2011 Year-End Shipment Statistics*. Adresse consultée: <http://76.74.24.142/FA8A2072-6BF8-D44D-B9C8-CE5F55BBC050.pdf>.

Banque mondiale (2011), *Doing Business 2012: Doing business in a more transparent world*. Adresse consultée: <http://www.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/united-states/#trading-across-borders> [mai 2012].

Bureau des douanes et de la protection des frontières (2006), *Importing into the United States, A Guide for Commercial Importers*. Adresse consultée: <http://www.cbp.gov/linkhandler/cgov/newsroom/publications/trade/iius.ctt/iius.pdf>.

Bureau des douanes et de la protection des frontières (2012), *Office of International Trade, Textile and Quota Newsletter*, janvier. Adresse consultée: http://www.cbp.gov/linkhandler/cgov/trade/trade_outreach/trade_newsletter/textile_jan.ctt/textile_jan.pdf.

Bureau des droits d'auteur (2011a), *Satellite Television Extension and Localism Act: § 302 report*, août. Adresse consultée: <http://www.copyright.gov/reports/section302-report.pdf>.

Bureau des droits d'auteur (2011b), *Legal Issues in Mass Digitization: A Preliminary Analysis and Discussion Document*, octobre. Adresse consultée: http://www.copyright.gov/docs/massdigitization/USCOMassDigitization_October2011.pdf.

Bureau du recensement (2011), *Consolidated Federal Funds Report for Fiscal Year 2010*, septembre. Adresse consultée: <http://www.census.gov/prod/2011pubs/cffr-10.pdf>.

Bureau du recensement (2012), *Statistical Abstract of the United States 2012*. Adresse consultée: <http://www.census.gov/compendia/statab/> [juillet 2012].

CNUCED (2011), *World Investment Report 2011*. Adresse consultée: <http://www.unctad-docs.org/files/UNCTAD-WIR2011-Full-en.pdf>.

Comité national de la sécurité des transports (2010), *Commercial Fishing Vessel Count by State/Jurisdiction and Federally-Documented by the U.S. Coast Guard*. Adresse consultée: http://www.nts.gov/news/events/2010/fishing_vessel/background/USCG%202008%20CFVs%20Count%20vt%20State%20and%20Documentation%20Type.pdf [mars 2012].

Commission des opérations de bourse (2011), *Exemptions for Advisers to Venture Capital Funds, Private Fund Advisers With Less Than \$150 Million in Assets Under Management, and Foreign Private Advisers*, 17 CFR Part 275, Release n° IA-3222, File n° S7 37-10, RIN 3235-AK81, 22 juin. Adresse consultée: <http://www.sec.gov/rules/final/2011/ia-3222.pdf>.

Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants (2010), *Overview and Compilation of U.S. Trade Statutes*, Part I of II, décembre. Adresse consultée: <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CPRT-111WPRT63130/pdf/CPRT-111WPRT63130.pdf>.

Commission du Sénat sur la banque, le logement et la ville (non daté), *Brief Summary of the Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*. Adresse consultée: http://banking.senate.gov/public/_files/070110_Dodd_Frank_Wall_Street_Reform_comprehensive_summary_Final.pdf.

Commission mixte sur la fiscalité (2011), *Present Law And Background Information On Federal Excise Taxes*. Adresse consultée: <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CPRT-112JPRT63427/pdf/CPRT-112JPRT63427.pdf>.

Davis Polk Dodd-Frank (2012), *Dodd-Frank Progress Report*, juin. Adresse consultée: http://www.davispolk.com/files/Publication/867cc356-a624-49e9-b1fc-529db6946e6e/Presentation/PublicationAttachment/97a3eb90-7d31-41fe-a2a7-815c28e874f5/Jun2012_Dodd.Frank.Progress.Report.pdf.

Département d'État (2012), *2012 U.S. Model Bilateral Investment Treaty*. Adresse consultée: <http://www.state.gov/documents/organization/188371.pdf>.

Département du commerce, Administration de l'économie et des statistiques (2011), *Foreign Direct Investment in the United States*, Issue Brief #02-11, juin. Adresse consultée: <http://www.esa.doc.gov/sites/default/files/reports/documents/fdiesaisuebriefno2061411final.pdf>.

Département du Trésor (2012), *Troubled Asset Relief Program (TARP) Monthly Report to Congress: July 2012*, 10 août. Adresse consultée: <http://www.treasury.gov/initiatives/financial-stability/reports/Documents/July%202012%20Monthly%20Report.pdf>.

Département du Trésor, Bureau de la politique fiscale (2011), *Investing in U.S. Competitiveness: The Benefits of Enhancing the Research and Experimentation (R&E) Tax Credit*, 25 mars. Adresse consultée: <http://www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/Documents/Investing-in-US-Competitiveness-Benefits-of-RandE-Tax-Credit-3-2011.pdf> [mai 2012].

Département du Trésor, Bureau de la stabilité financière (2011), *Troubled Asset Relief Program: Three Year Anniversary Report*, octobre. Adresse consultée: <http://www.treasury.gov/initiatives/financial-stability/briefing-room/news/Documents/TARP%20Three%20Year%20Anniversary%20Report.pdf>.

Elwell, C.K. (2012), *The Depreciating Dollar: Economic Effects and Policy Response*, CRS Report RL34582, 23 février. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/185920.pdf>.

Ex-Im Bank (2011), *2011 Annual Report*, novembre. Adresse consultée: <http://www.exim.gov/about/reports/ar/2011/index.html> [mai 2012].

FAO (2005), *Fishery Country Profile*, FID/CP/USA, février. Adresse consultée: ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/fcp/en/FI_CP_US.pdf [avril 2012].

Fédération internationale de l'industrie phonographique (2012), *Digital Music Report 2012*. Adresse consultée: <http://www.ifpi.org/content/library/DMR2012.pdf>.

FMI (2012a), *International Monetary and Financial Committee Twenty-Fifth Meeting: Statement by Timothy F. Geithner, Secretary of the Treasury, United States, On behalf of the United States*, 21 avril. Adresse consultée: <http://www.imf.org/External/spring/2012/imfc/statement/eng/usa.pdf>.

FMI (2012b), *Perspectives de l'économie mondiale – Mise à jour*, avril. Adresse consultée: <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2012/update/02/pdf/0712f.pdf>.

Frittelli, J. (2011), *Harbor Maintenance Trust Fund Expenditures*, CRS Report R41042, 10 janvier. Adresse consultée: <http://www.fas.org/sgp/crs/misc/R41042.pdf>.

Government Accountability Office (GAO)(2008), *Federal User Fees, Substantial Reviews Needed to Align Port-Related Fees with the Programs they Support*, février, Pub. GAO-08-321. Adresse consultée: <http://www.gao.gov/new.items/d08321.pdf>.

Government Accountability Office (GAO)(2010), *Export Controls: Agency Actions and Proposed Reform Initiatives May Address Previously Identified Weaknesses, but Challenges Remain*, GAO-11-135R Export Controls, novembre. Adresse consultée: <http://www.gao.gov/assets/100/97178.pdf>.

Government Accountability Office (GAO)(2011), *Federal Food Safety Oversight: Food Safety Working Group Is a Positive First Step but Governmentwide Planning Is Needed to Address Fragmentation*, GAO-11-289, mars. Adresse consultée: <http://www.gao.gov/assets/320/316742.pdf>.

Government Accountability Office (GAO)(2012a), *Consumer Product Safety Commission: A More Active Role in Voluntary Standards Development Should Be Considered*, GAO-12-582, mai. Adresse consultée: <http://gao.gov/assets/600/590990.pdf>.

Government Accountability Office (GAO)(2012b), *Troubled Asset Relief Program: As Treasury Continues to Exit Programs, Opportunities to Enhance Communication on Costs Exist*, Report GAO-12-229, janvier. Adresse consultée: <http://www.gao.gov/assets/590/587555.pdf>.

Hornbeck, J.F. (2011), *U.S. Trade Policy and the Caribbean: From Trade Preferences to Free Trade Agreements*", CRS Report RL33951, 6 janvier. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/155010.pdf>.

Hornbeck, J.F. et L.E. Rover (2011), *Trade Adjustment Assistance (TAA) and its Role in U.S. Trade Policy*, CRS Report R41922, 2 novembre. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/178241.pdf>.

Jackson, J. (2010), *Foreign Investment, CFIUS, and Homeland Security: An Overview*, CRS Report RS22863, 4 février. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/138597.pdf>.

Jackson, J.K. (2012), *U.S. Trade Deficit and the Impact of Changing Oil Prices*, CRS Report RS22204, 13 avril. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/188174.pdf>.

Jones, V.C. et M.F. Martin (2012), *International Trade: Rules of Origin*, CRS Report RL34524, 5 janvier. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/180678.pdf>.

Koncz-Bruner, J. et A. Flatness (2011), "Cross-Border Trade in 2010 and Services Supplied Through Affiliates in 2009", *Survey of Current Business*, Vol. 91, n° 10, Bureau des analyses économiques, octobre. Adresse consultée: http://www.bea.gov/scb/pdf/2011/10%20October/1011_services%20text.pdf [mai 2012].

Kosar, K. (2007), *Government-Sponsored Enterprises (GSEs): An Institutional Overview*, CRS Report RS21663, 23 avril. Adresse consultée: <http://www.fas.org/sgp/crs/misc/RS21663.pdf>.

Labonte, M. (2010), *Is the U.S. Current Account Deficit Sustainable?*, CRS Publication RL33186, 2 avril. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/141590.pdf>.

Luckey, J.R. (2009), *The Buy American Act: Requiring Government Procurements to Come from Domestic Sources*, CRS Report 97-765, 13 mars. Adresse consultée: http://www.seia.org/galleries/pdf/CRS_Report_-_The_Buy_American_Act_3.13.09.pdf.

Maison Blanche (2010), *2010 Joint Strategic Plan on Intellectual Property Enforcement*, juin. Adresse consultée: http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/omb/assets/intellectualproperty/intellectualproperty_strategic_plan.pdf.

Maison Blanche (2012a), *2012 U.S. Intellectual Property Enforcement Coordinator Joint Strategic Plan: Two Year Anniversary*, juin. Adresse consultée: http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/omb/IPEC/ipec_two-year_anniversary_report.pdf.

Maison Blanche (2012b), *Economic Report of the President Transmitted to the Congress Together with the Annual Report of the Council of Economic Advisors*, février. Adresse consultée: http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/microsites/ERP_2012_Complete.pdf.

Maison Blanche et Département du Trésor (2012), *The President's Framework For Business Tax Reform*, février. Adresse consultée: "<http://www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/Documents/The-Presidents-Framework-for-Business-Tax-Reform-02-22-2012.pdf>".

Maison Blanche, Bureau de la politique scientifique et technologique (2011), *Innovation, Education, and Infrastructure: Science, Technology, STEM Education, and 21st Century*, 14 février. Adresse consultée: <http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/microsites/ostp/FY12-rd-fs.pdf> [mai 2012].

Martini, R. (2012), *Fuel Tax Concessions in the Fisheries Sector*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Working Papers, n° 56, Publications de l'OCDE. Adresse consultée: <http://dx.doi.org/10.1787/5k9bdccqft30-en> [juin 2012].

McKinsey Global Institute (2011), *Mapping Global Capital Markets 2011*, août. Adresse consultée: http://www.mckinsey.com/insights/mgi/research/financial_markets/mapping_global_capital_markets_2011.

Neelesh, N. (2012), *U.S. Oil Imports and Exports*, CRS Report R42465, 4 avril. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/188187.pdf>.

NMFS (2009), *Our living oceans: Report on the status of U.S. living marine resources*, 6^{ème} édition, Département du commerce des États-Unis, NOAA Tech. Memo. NMFS-F/SPO-8. Adresse consultée: <http://spo.nmfs.noaa.gov/olo6th-edition.htm>.

NMFS (2011a), *Fisheries Economics of the United States 2009*, Département du commerce des États-Unis, NOAA Tech. Memo. NMFS-F/SPO-118, mai. Adresse consultée: <https://www.st.nmfs.noaa.gov/st5/publication/index.html> [mars 2012].

NMFS (2011b), *Fisheries of the United States 2010*, Département du commerce des États-Unis, NOAA Current Fishery Statistics n° 2010, août. Adresse consultée: <http://www.st.nmfs.noaa.gov/st1/publications.html>.

NMFS (2011c), *International Agreements Concerning Living Marine Resources of Interest to NOAA Fisheries 2011*, Département du commerce des États-Unis, NOAA, NMFS, Bureau des affaires internationales. Adresse consultée: http://www.nmfs.noaa.gov/ia/docs/2011/08/2011_international_agreements.pdf.

NMFS (2012), *Status of Stocks: 2011 Report on the Status of U.S. Fisheries*, Département du commerce des États-Unis, NOAA, mai. Adresse consultée: <http://www.nmfs.noaa.gov/stories/2011/07/docs/report.pdf>.

OCDE (2007), *Les politiques agricoles des pays de l'OCDE – Suivi et évaluation 2007*, Paris.

OCDE (2009a), *Politiques agricoles des économies émergentes 2009 – Suivi et évaluation*, Paris.

OCDE (2009b), *Review of Fisheries in OECD Countries 2009: Policies and Summary Statistics*, Paris.

OCDE (2011), *Politiques agricoles: suivi et évaluation 2011 – Pays de l'OCDE et économies émergentes*, 21 septembre. Adresse consultée: http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2011-fr.

OCDE (2012), *Review of Fisheries 2011: Policies and Summary Statistics*, 22 juin. Adresse consultée: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264129306-en>.

OMC (2010), *Examen des politiques commerciales: États-Unis*, Genève.

OMC (2011), *Rapport sur le commerce mondial 2011: L'OMC et les accords commerciaux préférentiels: de la coexistence à la cohérence*, Genève.

Organisation mondiale des douanes (2011a), *Étude annuelle visant à déterminer le pourcentage des recettes nationales constitué par les droits de douane*, document NC1658F1a, 27 juillet. Adresse consultée: http://www.wcoomd.org/home_hsoverviewboxes.htm.

Organisation mondiale des douanes (2011b), *Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Bruxelles, 14 juin 1983): Amendements à la nomenclature qui figure en annexe à la Convention, acceptés suite à la Recommandation du 26 juin 2009 du Conseil de coopération douanière*, document NG0163B1. Adresse consultée: <http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/expertgroup/2011/AC234-Bk4.pdf>.

Seitzinger, M.V. (2009), *Foreign Investment in the United States: Major Federal Statutory Restrictions*, CRS Report RL33103, 26 janvier. Adresse consultée: <http://fpc.state.gov/documents/organization/120608.pdf>.

Swiss Re (2012), *World Insurance in 2011*, Sigma n° 3/2012. Adresse consultée: http://media.swissre.com/documents/sigma_3_12_en.pdf.

USAID (2010), *From Aid to Trade: Delivering Results. A Cross-Country Evaluation of USAID Trade Capacity Building*, 24 novembre. Adresse consultée: http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PDACR202.pdf.

USDA (2009), *2007 Census of Agriculture*. Adresse consultée: <http://www.agcensus.usda.gov/Publications/index.php> [juillet 2012].

USDA (2012), *FY 2012: Budget Summary and Annual Performance Plan*. Adresse consultée: <http://www.obpa.usda.gov/budsum/FY12budsum.pdf>.

USDA ERS (2011), *Agricultural Income and Finance Outlook*, AIS-91, décembre. Adresse consultée: <http://usda01.library.cornell.edu/usda/current/AIS/AIS-12-14-2011.pdf>.

USDA FSA (2012), *Commodity Estimates Book and Reports: FY 2013 President's Budget*. Adresse consultée: <http://www.fsa.usda.gov/FSA/webapp?area=about&subject=landing&topic=bap-bu-ce> [juillet 2012].

USITC (1996), *Country-of-Origin Marking: Review of Laws, Regulations, and Practices*, Investigation n° 332-366, Publication 2975, juillet. Adresse consultée: <http://www.usitc.gov/publications/332/pub2975.pdf>.

USITC (2010), *Import Injury Investigations Case Statistics (FY 1980-2008)*, février. Adresse consultée: http://www.usitc.gov/trade_remedy/documents/historical_case_stats.pdf.

USTR (2011), *Out-of-Cycle Review of Notorious Markets*, 20 décembre. Adresse consultée: "<http://www.ustr.gov/about-us/press-office/reports-and-publications/2011/out-cycle-review-notorious-markets>".

USTR (2012a), *2012 Special 301 Report*, avril. Adresse consultée: http://www.ustr.gov/sites/default/files/2012%20Special%20301%20Report_0.pdf [mai 2012].

USTR (2012b), *2012 Trade Policy Agenda and 2011 Annual Report*, mars. Adresse consultée: <http://www.ustr.gov/about-us/press-office/reports-and-publications/2012-0>.

USTR (2012c), *U.S. Technical Barriers to Trade Report*, mars. Adresse consultée: http://www.ustr.gov/webfm_send/3323 [juillet 2012].

Varney, C.A. (2011), "The 2010 Horizontal Merger Guidelines: Evolution, Not Revolution", *Antitrust Law Journal*, n° 77, 2^{ème} parution, Association du Barreau américain. Adresse consultée: <http://www.justice.gov/atr/public/articles/274663.pdf>.